



23^{ème} Congrès des
Conservatoires
d'espaces
naturels

29 / 11 / 2023
au
02 / 12 / 2023

La
Rochelle
Nouvelle-Aquitaine

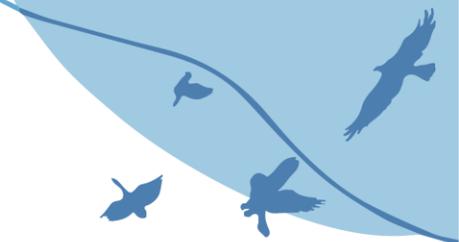
Atelier n°19

Comment mieux contribuer à la transition agroécologique à travers une coopération avec les différents réseaux existants : filières agro-alimentaires, projets alimentaires de territoires, labels existants ?



**Etude de faisabilité des modalités de
valorisation des fermes et des
productions agricoles
des sites gérés
par les CEN
- 2023 -**





✦ Déroulement de la mission en 3 phases :

- **Phase 1** : Benchmark des signes de reconnaissance existants avec analyse au regard des attentes des CEN
 - GT #1 (février) : présentation d'une analyse des démarches de reconnaissance existantes au regard des attentes du CEN et choix des modalités à approfondir
 - **Phase 2** : Analyse des initiatives de valorisation existantes au sein des CEN
 - Réunion élargie du Groupe Projet Agricole (mars) afin de recenser les initiatives de valorisation déjà existantes ou envisageables au sein des CEN
 - **Phase 3** : Élaboration d'un plan d'action « Valorisation » par les CEN
 - GT#2 (avril) : réunion de réflexion sur un plan d'action stratégique à mettre en œuvre au sein des CEN
 - Rédaction du plan d'action
- 
- 

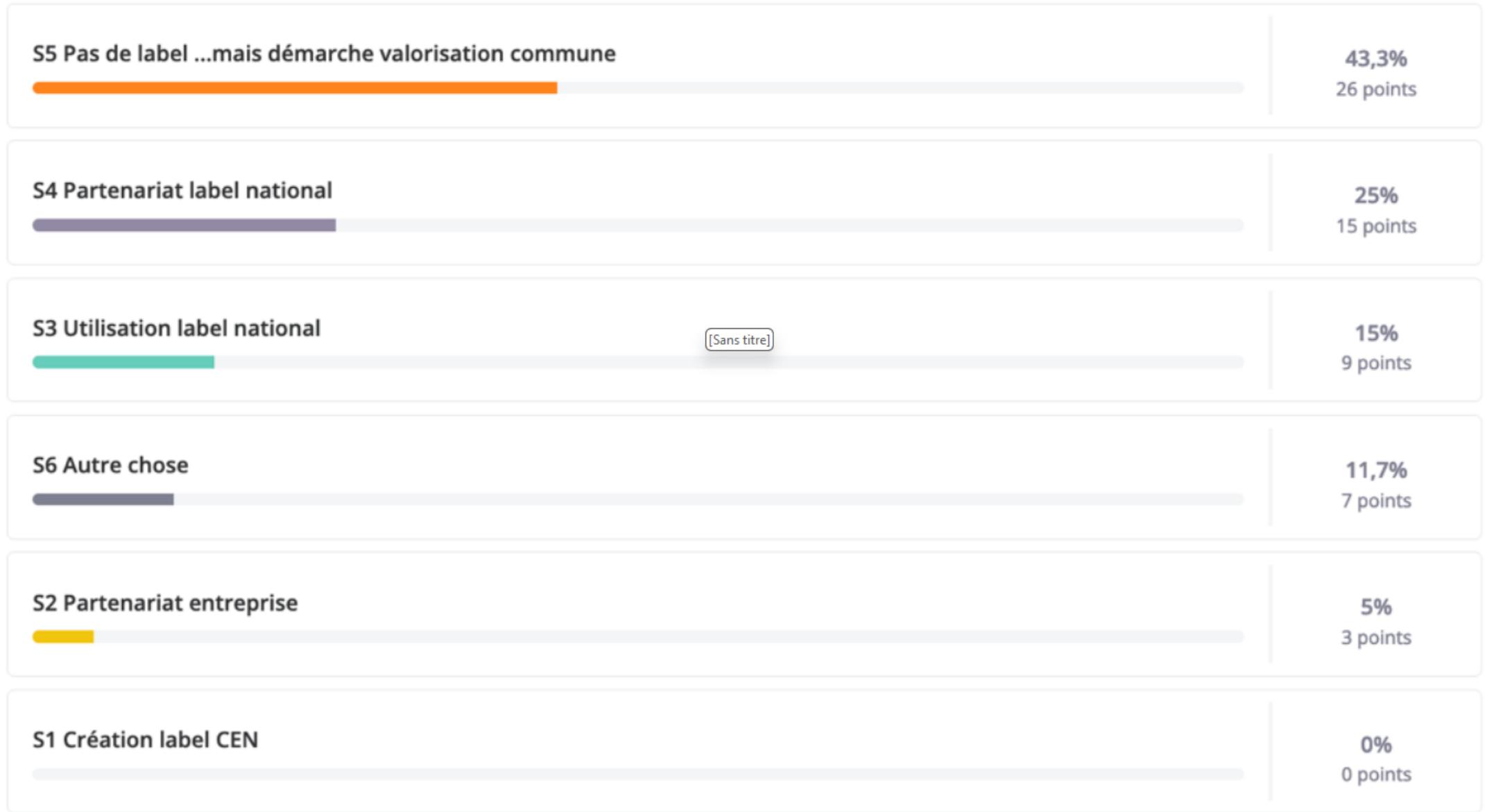
Phase 1

Les 12 démarches de valorisation



Scénarios

Résultats





Phase 4 : Feuille de route

- **Les pistes identifiées doivent être désormais prioritaires et celles retenues doivent être précisées**
- **Cet atelier a pour objectif d'approfondir 3 des scénarios proposés par Solagro :**

Scénario n°2 : Partenariat avec un label créé par une entreprise

Scénario n°3 : Utilisation des labels nationaux existants pour valoriser les produits

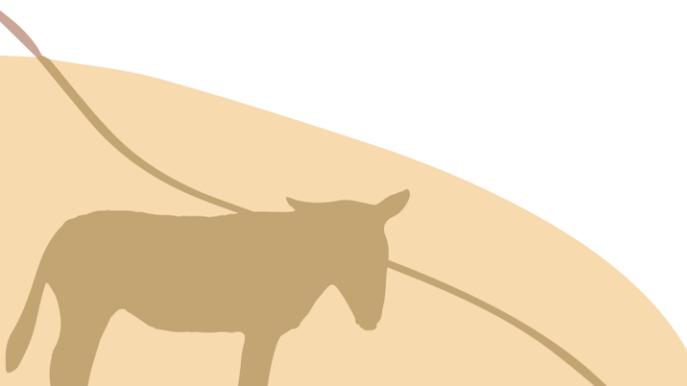
Scénario n°4 : Partenariat avec un label national existant





Merci de votre attention

François SALMON
francois.salmon@reseau-cen.org





23^{ème} Congrès des
Conservatoires
d'espaces
naturels

29 / 11 / 2023
au
02 / 12 / 2023

La
Rochelle
Nouvelle-Aquitaine

Atelier n°19

Quelle démarche « BIODIVERSITE » pour Léa Nature ?



COMPAGNIE
LÉA NATURE
PRÉSENTATION



COMPAGNIE LÉA NATURE

En résumé

COMPAGNIE
LÉA NATURE



500 M€

CA 2023



24

unités de production
dont 20 sites en France

8

plateformes de distribution
en France et en Europe



2000

Collaborateurs

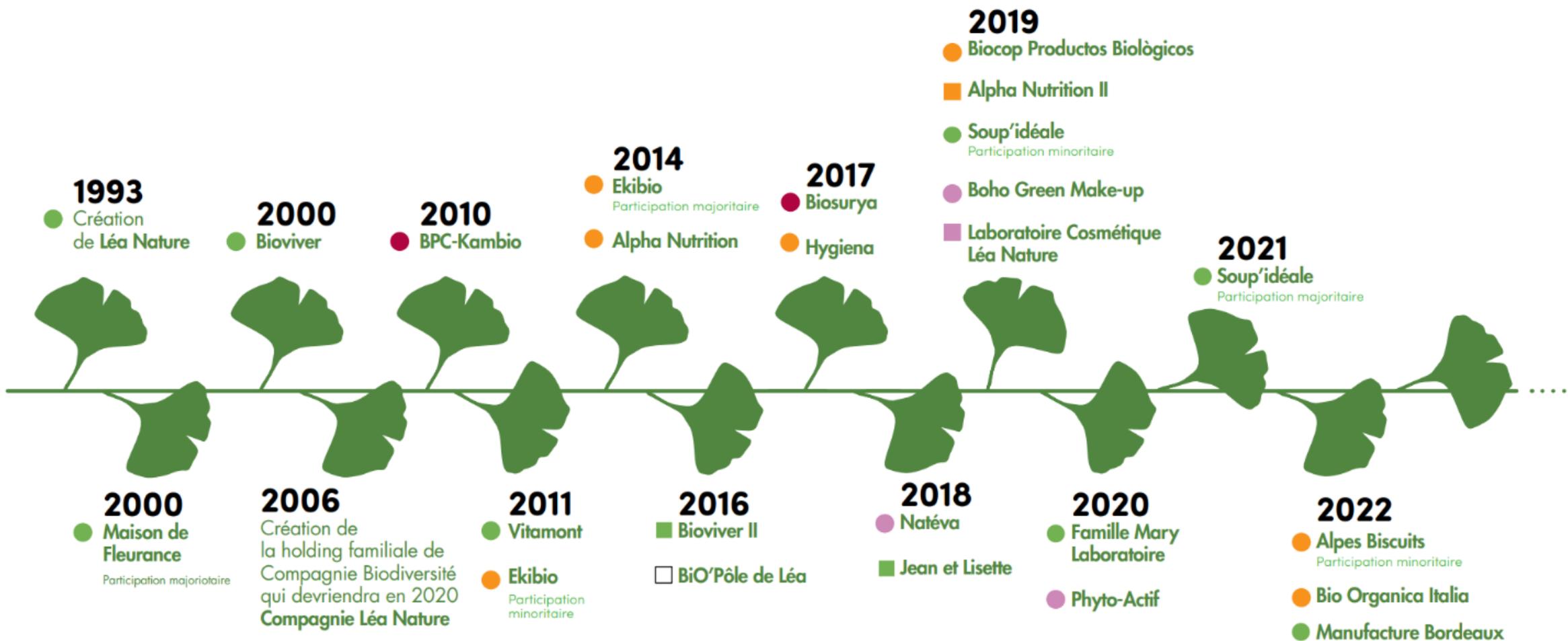


**Présent sur tous les
circuits de distribution**

48% GMS
36% magasins bio
4% pharmacies et
parapharmacies
5% e-commerce b to b
3% retail
4% autres
(source 2021)

Compagnie Léa Nature : histoire d'un village de PME de la bio

[20 03 2023]



Acquisitions minoritaires: 2017 > Ateliers bio de Provence • 2019 > Sojami • 2014 > Alisa



Tournée vers les alliances et la coopération écologique et sociale, la croissance de Compagnie Léa Nature est constante, rythmée par une stratégie d'investissements dans les outils de production et des opportunités de diversification.

ORGANIGRAMME DES 4 PÔLES D'ACTIVITÉS



FONCTIONS SUPPORT

Pôle Léa Naturenvie Alimentation Santé Grand Public

NATURENVIE Alimentation bio et diététique Compléments alimentaires 2 sites 	VITAMONT Jus et boissons bio 	BIOVIVER Conserverie bio Sachets repas bio 2 sites 	FAMILLE MARY Miel et produits de la ruche 30 boutiques 	SOUP' IDÉALE Soupes
JEAN ET LISETTE Biscuiterie 				

Pôle Léa Ekibio Céréales Repas Magasins Bio

EKIBIO Céréales, graines, pâtes, alimentation végétale bio 2 sites 	ALPHA NUTRITION Tartines extrudées 2 sites 	HYGIENA Belgique Distributeur bio 	BIOCOP Produits Biologiques Espagne Distributeur bio
LÉA ÉKIBIO INC. Distributeur US 			
PARTICIPATIONS MINORITAIRES <ul style="list-style-type: none"> ALISA - Transformation de graines bio sans gluten (34 %) BIENGRAIN - Petit épeautre de Haute-Provence bio (24 %) BIOCAMARGUE - Riz bio (24 %) JATARIY - Quinoa bio - Bolivie (10 %) 			

AUTRES PARTICIPATIONS MINORITAIRES

<ul style="list-style-type: none"> DÉCOJUS (Vitamont) Boissons LOU PRUNEL (Vitamont) Pruneaux SILO BIO OUEST - CORAB (Léa Nature) Stockage de céréales bio STÉ NOUVELLE DE LA FERME DE SAINTE MARTHE (Compagnie Léa Nature) Maraîchage et graines bio 	<ul style="list-style-type: none"> MANGEONS BIO ENSEMBLE (Léa Nature) Plateforme de distribution de produits bio BIO-PÔLE DE LÉA (Léa Nature) Restauration, événements, jardins, bien-être, loisirs STADE ROCHELAIS (Léa Nature) Rugby, Basket
---	---

Pôle Léa Cosmétique Cosmétique Hygiène Maison

LABORATOIRES LÉA Fabrication cosmétiques bio et naturels 	NATÉVA Huiles essentielles bio 	
DISTRINAT Hygiène beauté aroma maquillage bio et naturels Entretien maison 	LABORATOIRES NATESCIENCE Dermocosmétiques bio et naturels 	LABORATOIRE PHYTO - ACTIF Compléments alimentaires et cosmétiques naturels et bio
LA SOURCE LA SOURCE LA SOURCE LA SOURCE 		
BIOPUR BIOPUR 		
DOUCE NATURE DOUCE NATURE 		
bo-ho bo-ho green make-up 		

Pôle Léa Traiteur Traiteur Frais

BPC - KAMBIO Pizzas, tartes et salades bio 2 sites 	BIOSURYA Espagne Traiteur végétal bio
PARTICIPATIONS MINORITAIRES <ul style="list-style-type: none"> ATELIERS BIO DE PROVENCE - Pâtes fraîches bio (34,97 %) LE SOJAMI - Produits lacto fermentés au soja (23,83 %) 	

AUTRES STRUCTURES

Boutique & institut Léa Nature (Périgny)	Boutique Envie de Nature (La Rochelle)	Boutique & institut Ekibio (Peaugres)	Alternance Merchandiseurs	Léa International Merchandiseurs
--	--	---------------------------------------	---------------------------	----------------------------------

4 DOMAINES D'ACTIVITÉ



4 MÉTIERS BIO ET NATURELS

Plus de 5 000 références

Alimentation



Diététique et Santé



4%
du CA

68%
du CA

25%
du CA

3%
du CA

Cosmétique



Soin de la maison



Répartition du CA 2020

DES MARQUES PRÉSENTES SUR TOUS LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Grande Distribution



Réseaux Spécialisés



Magasins bio – Pharmacies - Parapharmacies



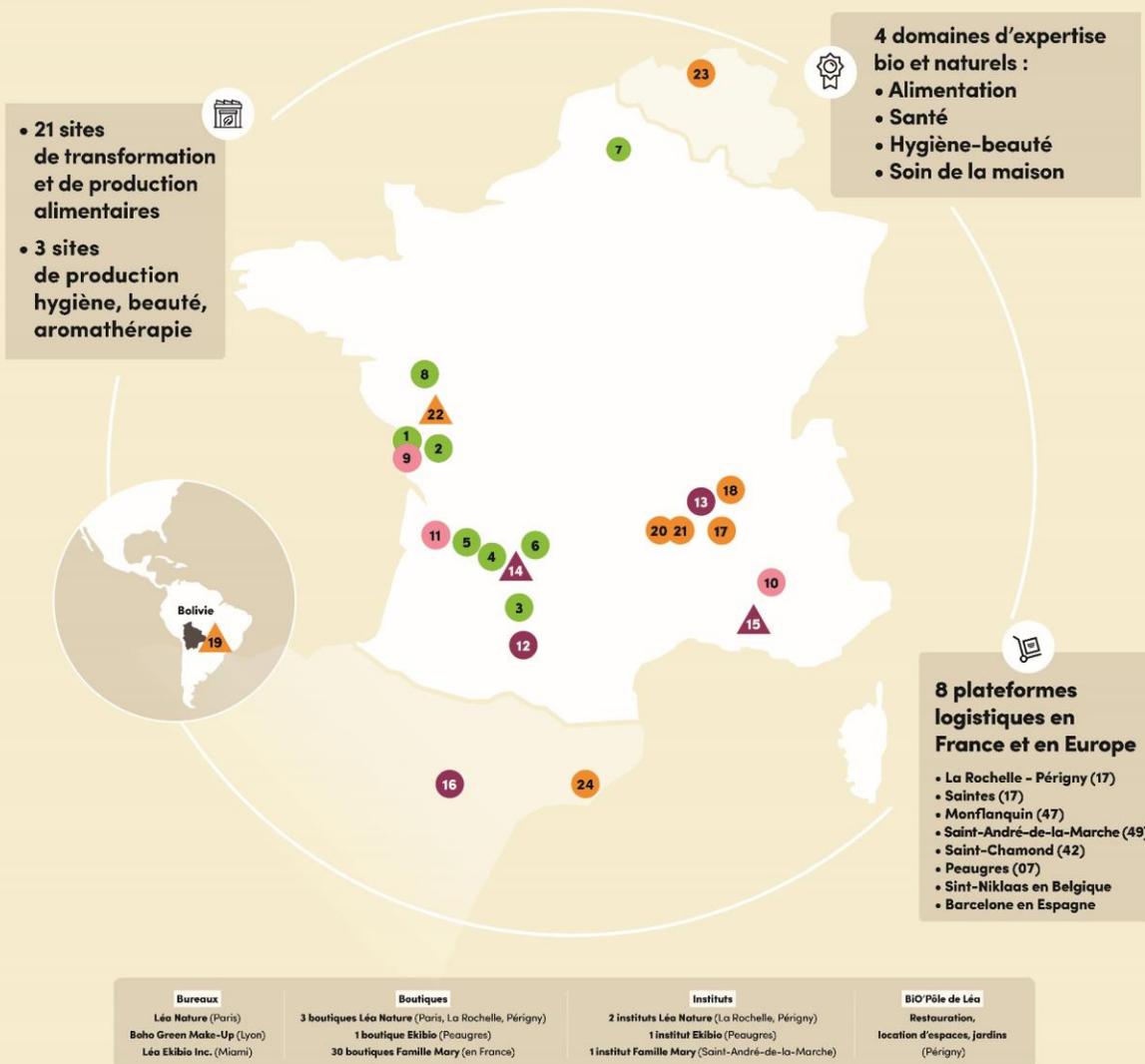
NOS

**IMPLANTATIONS
GEOGRAPHIQUES**

UNE IMPLANTATION LOCALE, NATIONALE, INTERNATIONALE



LE VILLAGE DE PME BIO FAMILIALES fabricant de produits bio et naturels, respectueux de la santé, de l'Homme et de la Nature



4 pôles d'activité

- UNITÉS DE PRODUCTION MAJORITAIRES
- ▲ UNITÉS DE PRODUCTION MINORITAIRES

Pôle Léa Naturevie

ALIMENTATION SANTÉ GRAND PUBLIC

- NATUREVIE - PÉRIGNY (17)**
Thés et infusions
Épicerie sèche
Gélules, comprimés
- JEAN ET LISETTE - ST-JEAN-D'ANGÉLY (17)**
Biscuits
- NATUREVIE - FLEURANCE (32)**
Conditionnement de plantes en vrac et épices
- BIOVIVER I - BAZENS (47)**
Conserves de légumes, de fruits, sauces, plats cuisinés
- BIOVIVER II - DAMAZAN (47)**
Sachets repas
- VITAMONT - MONFLANQUIN (47)**
Jus et boissons
- SOUPIDÉALE - FEUCHY (62)**
Soupes
- FAMILLE MARY - SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE (49)**
Miel et produits de la ruche

Pôle Léa Cosmétique

COSMÉTIQUE HYGIÈNE MAISON

- LABORATOIRES LÉA (DISTRINAT, LABORATOIRES NATESCIENCE) - PÉRIGNY (17)**
Soins cosmétiques, hygiène corporelle et capillaire, huiles pour le corps
- NATÉVA - DIE (26)**
Extraits de plantes et arômes, huiles essentielles
- LABORATOIRE PHYTO-ACTIF - CESTAS (33)**
Compléments alimentaires, nutrition, cosmétiques

Pôle Léa Traiteur

TRAITEUR FRAIS

- BPC-KAMBIO - SEISSAN (32)**
Produits traiteur frais (pizzas, tartes, nems)
- BPC-KAMBIO - SAINT-CHAMOND (42)**
Produits traiteur frais (salades, plats cuisinés)
- LE SOJAMI - AGEN (47)**
Produits frais au soja lactofermenté
- ATELIERS BIO DE PROVENCE - CARPENTRAS (84)**
Pâtes fraîches
- BIOURRYA - SARAGOSSÉ (ESPAGNE)**
Produits traiteur frais végétariens

Pôle Léa Ekibio

CÉRÉALES REPAS MAGASINS BIO

- EKIBIO - PEAUGRES (07)**
Mélanges céréales et graines - Pâtes sèches
Mélanges céréales pour cuisson rapide
- EKIBIO - CHASSE-sur-RHÔNE (38)**
Mélanges graines et poudres
- JATARY (BOLIVIE)**
Quinoa
- ALPHA NUTRITION I - LA SÉAUVÉ-sur-SEMÈNE (43)**
Produits extrudés sans gluten
- ALPHA NUTRITION II - LA SÉAUVÉ-sur-SEMÈNE (43)**
Produits extrudés aux fruits secs
- ALISA - CHAMPDENIERS (79)**
Graines, farines et mélanges sans gluten
- HYGIÈNE - SAINT-NIKLAAS (Belgique)**
Distributeur de produits bio
- BIOCOP PRODUCTOS BIOLÓGICOS - BARCELONE (Espagne)**
Conditionnement et grossiste de produits bio



NOS ENGAGEMENTS

*Valeurs humaines – Entreprise a mission -
Philanthropie environnementale – Fondation
– Plan RSE - Transmission*

COMPAGNIE LÉA NATURE 2022



SA RAISON D'ÊTRE...

Proposer des produits sains, naturels et biologiques respectueux de la santé des femmes, des hommes et de la nature, accessibles au plus grand nombre et favoriser les économies locales, dans les domaines de :

- l'Alimentation
- la Santé
- l'Hygiène Beauté
- les Produits pour la Maison

Et s'assurer de son indépendance pour garantir la pérennité de notre mission, de nos implantations locales, de nos emplois et de notre développement.

SA MISSION

est de proposer, par l'intermédiaire des filiales UES qu'elle contrôle, des produits naturels principalement certifiés bio, contribuant à préserver la santé des femmes et des hommes, en utilisant des ressources naturelles renouvelables sans porter atteinte à la biodiversité.

NOUS NOUS ENGAGEONS À :

- Mesurer et limiter l'impact de nos activités sur le climat par les actions suivantes :
 - Développement du sourcing bio et local,
 - Construction d'unités de production bio en FRANCE,
 - Optimisation de nos consommations énergétiques, des modes de transport et des flux;
- Supprimer les véhicules diesel de la flotte entreprise;
- Faciliter l'accès pour nos collaborateurs à des véhicules électriques ou plus écologiques sans émission de CO₂ par des aides directes au financement;
- Soutenir les ONG de protection de l'environnement notamment par le biais du 1% for the Planet, sensibiliser l'opinion par l'intermédiaire de la Fondation Léa Nature / Jardin BiO sur le lien santé-environnement.

Les filiales U.E.S. de Léa Nature :

Laboratoires Léa
Laboratoires Natescience
Laboratoires Léa Production

Distrinat
Naturenvie
Boutique Léa Nature

Des sociétés de

COMPAGNIE
LÉA NATURE

COMPAGNIE LÉA NATURE 2021

Charles Kloboukoff
Président-Fondateur
de Léa Nature et Compagnie Léa Nature

PLAN D'ENGAGEMENTS RSE



PLAN D'ENGAGEMENTS RSE 2020-2022

Modèles agricoles respectueux de la **BIODIVERSITE** :
EVOLUER vers un BIO de + en + VERTUEUX (variétés
adaptées, origines endémiques, ...)

PRÉSERVER LES RESSOURCES DE LA PLANÈTE

Filières agricoles
Ressources en eau
Réduction plastique d'origine
fossile
Préservation de la nature et de la
biodiversité

LIMITER NOTRE IMPACT SUR LE CLIMAT

Écoconception des emballages
Energie, rejets et déchets
Origines et circuits courts
Transport et déplacement

GOVERNANCE RESPONSABLE

Actionnariat
Développement économique
Soutien des économies locales
Bonnes pratiques des affaires
Pilotage de la performance

PROPOSER DES PRODUITS SAINS RESPECTUEUX DE LA SANTÉ DE L'HOMME

Des chartes exigeantes :
Garanties éthiques alimentaires et
bio garanties cosmétiques
Plans de surveillance qualité

DÉVELOPPER NOS CONTRIBUTIONS CITOYENNES ET SOCIALES

Citoyens, générations futures et
ONG
Santé, sécurité des salariés et bien
être au travail

Polliniser



CHARTRE ACHAT RESPONSABLE

Un achat responsable, pour
Compagnie Léa Nature
et ses fournisseurs, c'est un achat :

Éthique

- Juste rémunération des salariés, respect de la réglementation locale ou des standards internationaux sur les conditions de travail et le droit social,
- Certification équitable ou tout autre certification contribuant au bien-être au travail des parties prenantes.

Durable

- Protection des écosystèmes, biodiversité,
- Écoconception des emballages (biodégradabilité, biosourcé, recyclabilité, recyclé...),
- Transparence sur les activités et investissements.

Sûr

- Innocuité des produits finis BIO (résidu, microbio, etc.),
- Analyses et certificats nécessaires, tout en garantissant l'innocuité des produits,
- Bassins protégés de production agricole bio, loin des champs conventionnels.

De proximité

- Proximité géographique, au plus proche de nos usines,
- Circuits courts, limitant les intermédiaires.

Sécurité

- Respect des accords commerciaux concernant le prix, les quantités, les délais et la qualité requise par nos cahiers des charges,
- Garantie de la traçabilité des produits,
- Transparence des coûts de production et transformation.

Partenarial

- Choix de partenaires, de taille humaine, en phase avec nos valeurs, à capitaux stables, familiaux et non spéculatifs,
- Contrats long terme, avances sur récoltes, préfinancements,
- Participation financière à la structuration des filières, aide à la conversion, co-investissements.

Différenciant

- Origines garanties,
- Variétés spécifiques,
- Allégations prouvées,
- Expertise,
- Exclusivité/Sélectivité réciproque.



Nos engagements

Pour assurer une relation partenariale et pérenne entre nous et nos fournisseurs, nous nous engageons à :

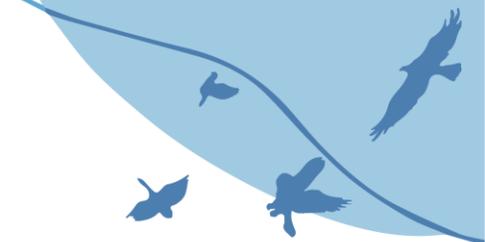
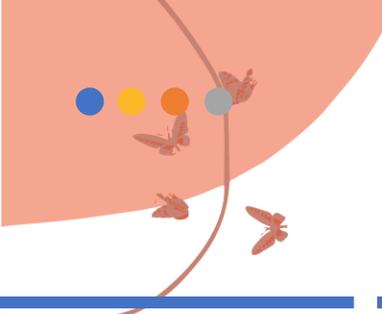
- ▶ Entretien un bon relationnel (écoute, transparence, disponibilité des interlocuteurs)
- ▶ Définir et contrôler nos exigences Qualité pour garantir la conformité et la traçabilité des produits
- ▶ Garantir les débouchés sur le moyen-long terme (contrat)
- ▶ Respecter la réglementation locale ou les standards internationaux sur les conditions de travail et le droit social
- ▶ Systématiser les achats certifiés équitables : Nord/Nord ou Nord/Sud
- ▶ Acheter au plus proche de nos usines
- ▶ Proposer des avances sur récoltes à nos fournisseurs partenaires
- ▶ Investir 5% de notre bénéfice pour aider à la structuration des filières
- ▶ Accompagner financièrement à la conversion en agriculture biologique
- ▶ Étudier les possibilités de valorisation des coproduits des matières achetées



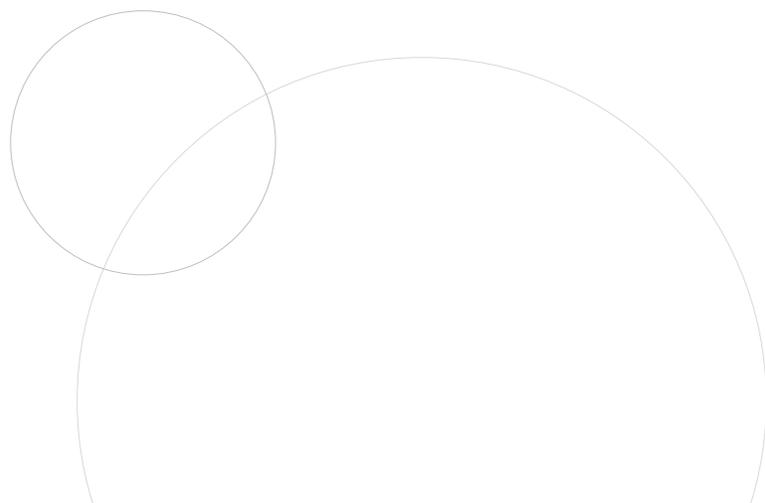
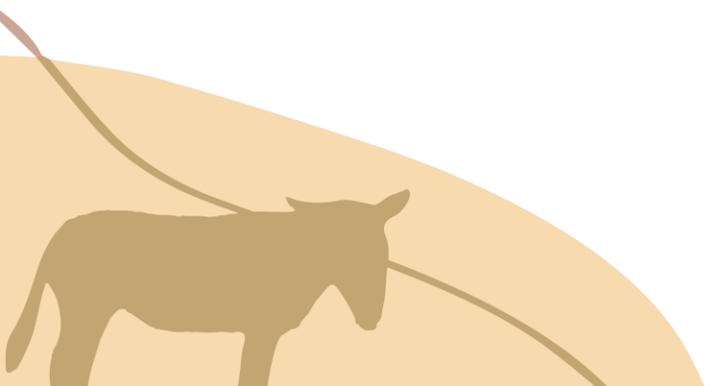
Nos attentes :

Nous souhaitons intégrer ces engagements aux produits que nous achetons et travailler en collaboration avec vous afin de :

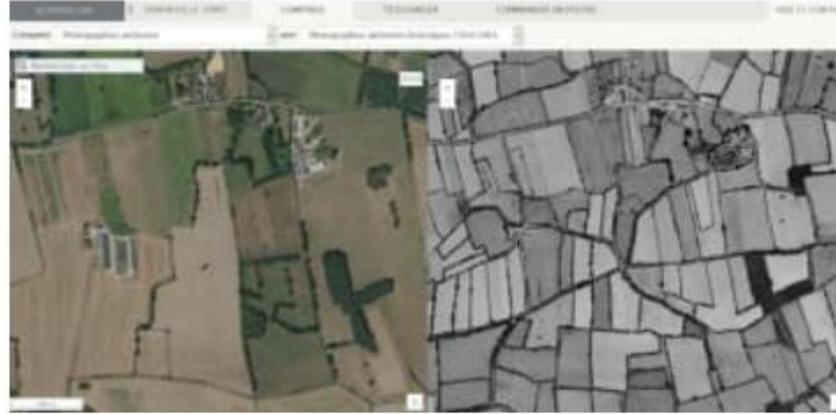
- ▶ Respecter nos accords commerciaux et cahiers des charges
- ▶ Être transparent sur votre décomposition de coûts, vos activités et investissements
- ▶ Rester compétitif sur le marché
- ▶ Développer systématiquement l'écoconception
- ▶ Accompagner des modes de culture et de production vertueux (ex : rotation longue, Biodynamie)
- ▶ Promouvoir la biodiversité (variétés anciennes, nombre d'espèces/m²...)
- ▶ Limiter notre impact global sur la biodiversité,
- ▶ Travailler en collaboration pour innover régulièrement (origines garanties, recettes exclusives...)
- ▶ Connaître tous les échelons de la filière, nous autoriser à auditer vos usines, vos filières
- ▶ Garantir des achats de produits sans risque pour le consommateur
- ▶ Travailler sur l'élimination des substances controversées



POURQUOI AGIR POUR LA BIODIVERSITE



Déclinaison pour le secteur agricole : le changement d'utilisation des terres et des mers



2010

années 50

23%

de la surface terrestre a vu sa productivité se réduire



75%

de la surface terrestre altéré de manière significative

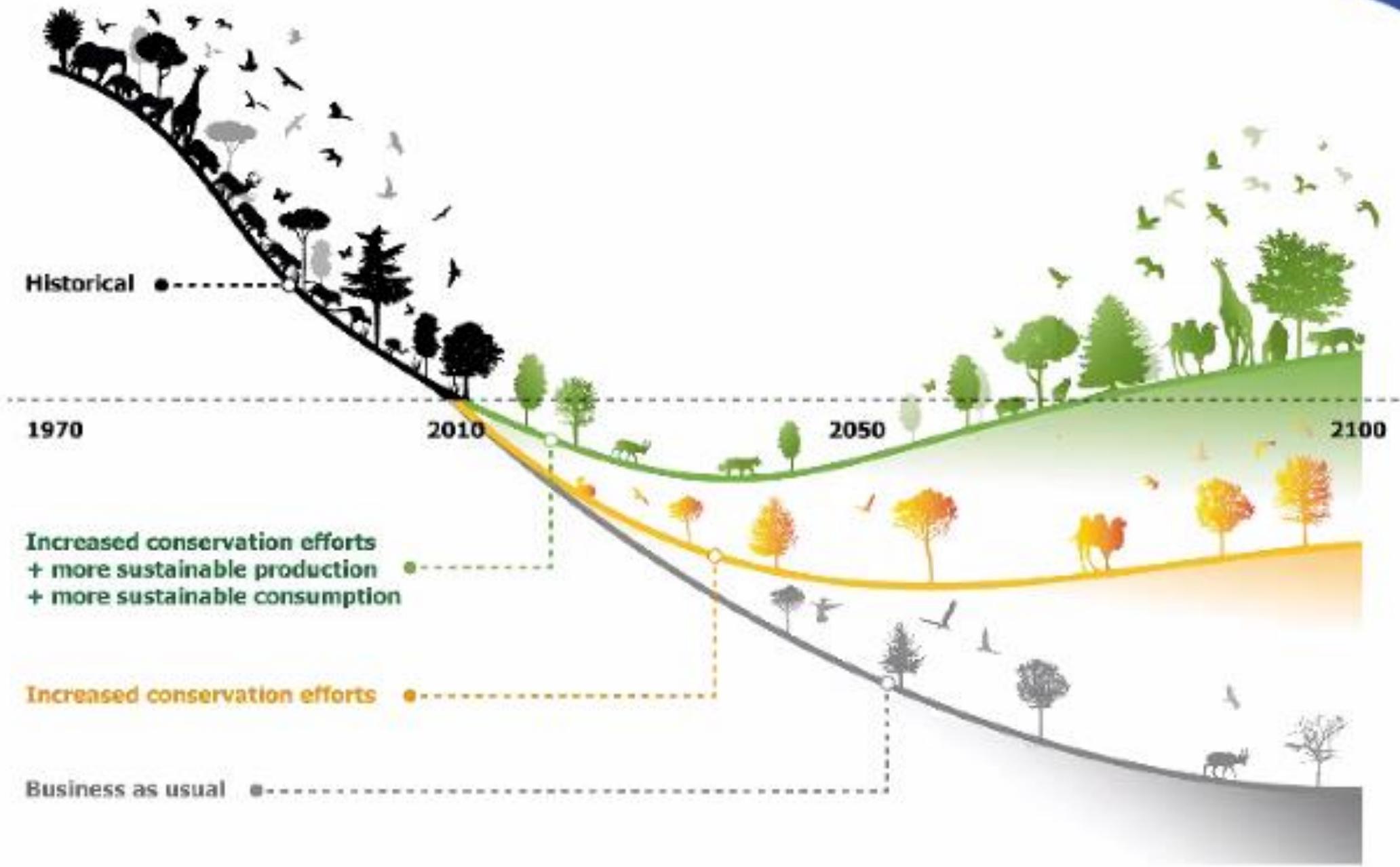


32 millions d'hectares de forêt primaire ou de régénération ont été perdus entre 2010 et 2015



FR métropole

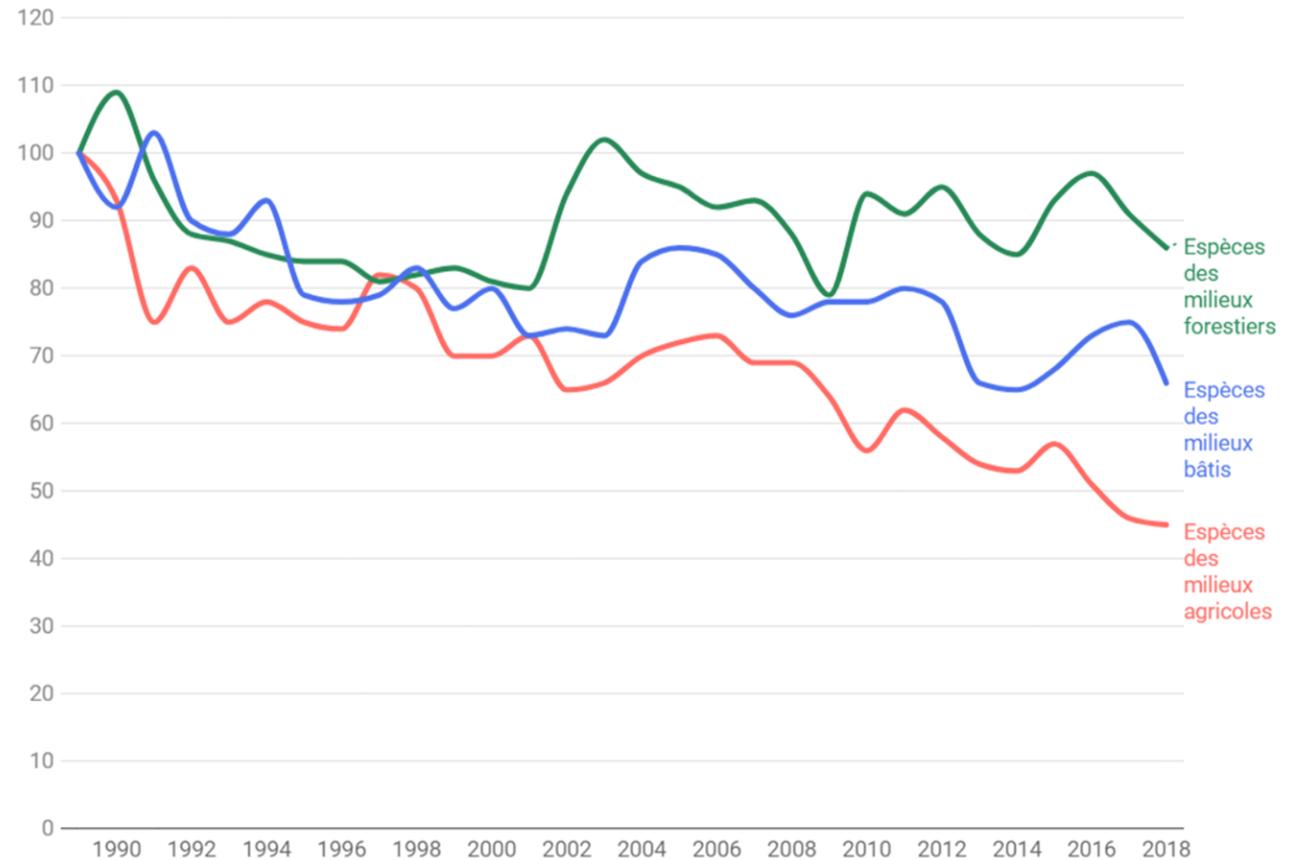
Source:
ONB, IPBES 2020





Évolution de l'abondance des populations d'oiseaux communs spécialistes en France métropolitaine (1989-2018)

Indice base 100 en 1989



Note : les oiseaux communs « spécialistes » correspondent aux espèces communes des milieux agricoles, forestiers et bâtis

Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: Vigie Nature, CESCO - UMS Patrinat, décembre 2017 • [Récupérer les données](#)

**Arrêter les Produits
chimiques**

**Passer en bio
Une première étape !**

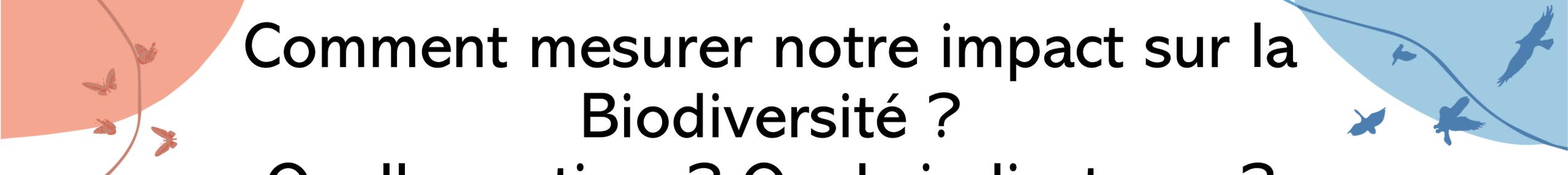
**Faire un inventaire
Biodiversité
pour passer à l'action**



Pourquoi AGIR pour la Biodiversité dans nos filières ?

Les 5 causes d'érosion de la BIODIVERSITE :

- La destruction et la fragmentation des habitats naturels (IAE);
- La pollution des milieux (pesticides);
- La surexploitation de certaines ressources biologiques; (9 espèces végétales = 67% SAU)
- L'introduction et la dissémination d'espèces exotiques envahissantes dans les milieux naturels (ravageurs; ex. bruches);
- Le changement climatique.



Comment mesurer notre impact sur la Biodiversité ?

Quelles actions? Quels indicateurs ?

-AUDIT PRODUCTEUR : Bonus si pratiques favorisant la Biodiversité

-OBJECTIFS : Mesurer la « Biodiversité » des fermes avec lesquels nous travaillons –EVALUER pour PROGRESSER; Favoriser la Biodiversité pour une meilleure RESILIENCE au changement climatique

OUTIL proposé: BIODISCORE

<https://biodiscore.bio>



OUTIL en LIGNE



Calculer son BiodiScore

L'outil permet au producteur de s'auto-évaluer et de piloter ses actions en faveur de la biodiversité

4 paramètres principaux pour mesurer votre BiodiScore



1 – Le nombre total de cultures sur l'exploitation

Plus ce nombre augmente, plus la ferme va être diversifiée. Les haies sont prises en compte au même titre qu'une culture. Les animaux élevés vont également être pris en compte pour leur intégration dans l'écosystème.



2 – Le nombre de parcelles par type de culture

Plus une même culture est répliquée sur la surface de l'exploitation, plus l'effet mosaïque augmente.



3 – Le nombre d'espèces ou de variétés présentes dans une culture

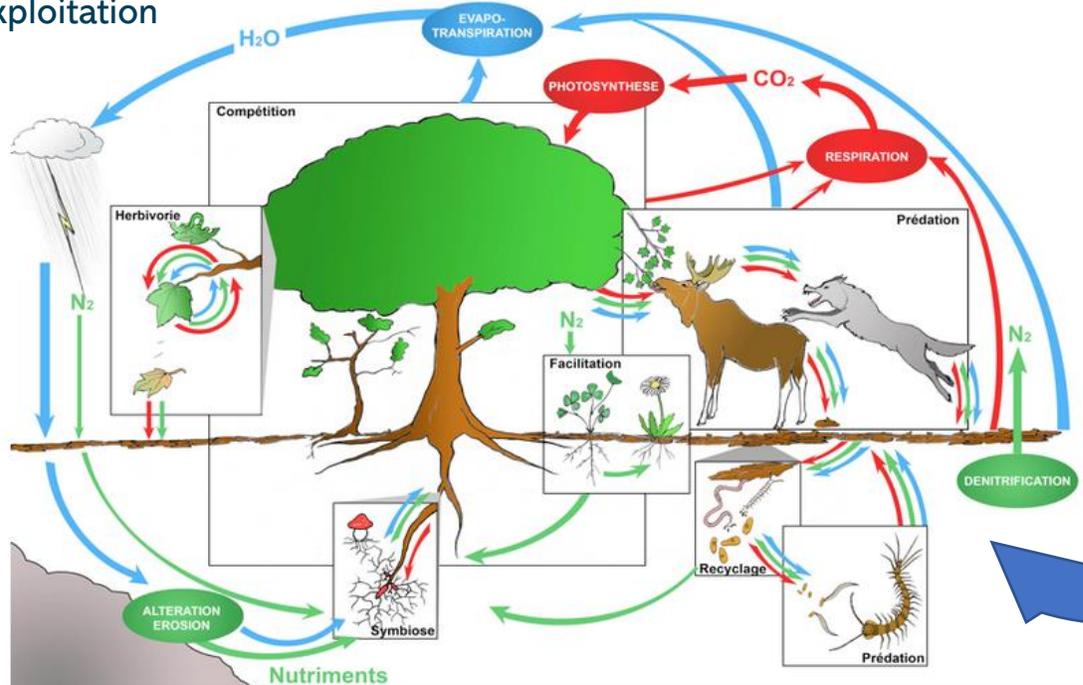
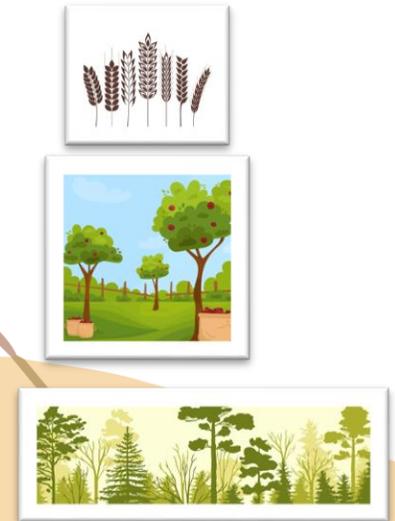
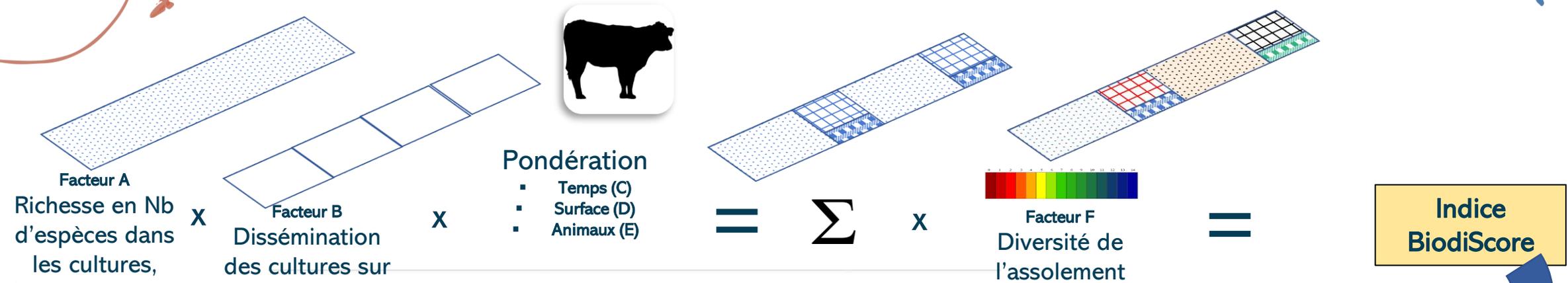
Plus une culture est riche en association d'espèces (prairie permanente, blé-pois, haies, vergers multi-variétés, ...), plus l'imbrication des espèces est présente.



4 – La durée de présence de la culture dans l'année

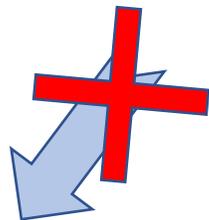
La couverture permanente des sols est un élément essentiel à l'interaction entre espèces.

Le BiodiScore se calcule :



Le BiodiScore est la porte d'entrée pour améliorer la complexité de la mosaïque agricole, favorable à la biodiversité

Améliorer la Biodiversité



Un questionnaire :

- Combien de cultures différentes sur la ferme ?
 - Combien d'espèces par culture ?
 - Quel taux de couverture du sol ?
 - Combien de mètres de haies
 - ...

Que fait on des résultats ?

→ Un grand tableau de comparaison par critère

Un calcul :

- Combien de cultures différentes sur la ferme ?
 - Combien d'espèce par culture ?
 - Durée de couverture du sol ?
 - Combien de surface IAE ?
 - ...

Un résultat BIOD

= Un niveau de complexité de la mosaïque agricole

→ Modifier les données !

→ Suivre l'évolution dans le temps !

D'autres outils sur la Biodiversité

Diagnostic Impact environnemental « dominante carbone »

- CAP 2ER de l'Institut de l'Elevage
- Farmterrix de la Ste O2M

Diagnostic Impact environnemental « dominante biodiversité »

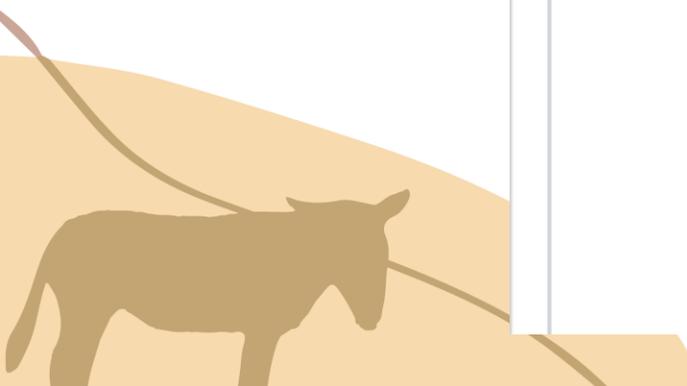
- Life (Solagro)
- Agribest porté par la coopération agricole céréalière
- Biotex cocré par l'Institut de l'Elevage, INRAE et Muséum d'HN / biodiversité des prairies.
- DBPA piloté par l'association Hommes et Territoires dominante céréalière
- Landfiles crée par l'AFAF. Outil échange bonnes pratiques / haies
- Diagnostic biodiversité LPO. Programme Paysan de Nature
- Label Haie / Pollinis'Acteur /
- Indice de régénération IR : PAdV



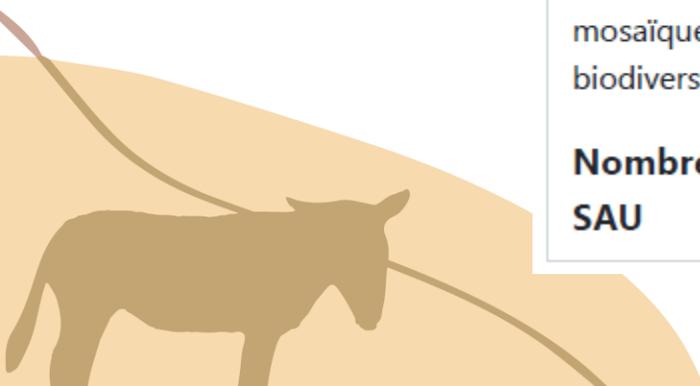
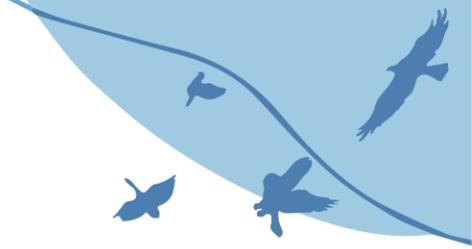
Résultats de votre exploitation

2023

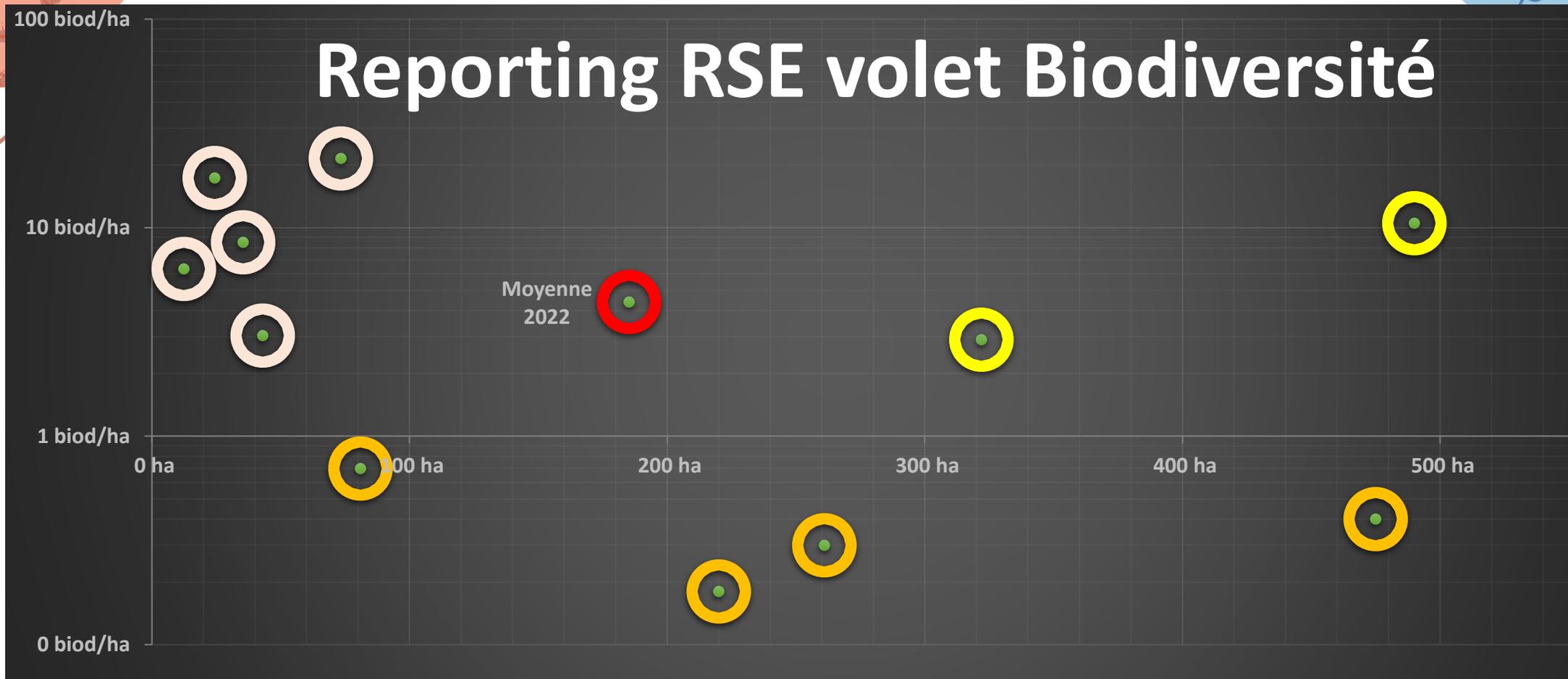
Calcul de votre effet mosaïque "Le BiodiScore"	Nom de l'exploitation		
	Adresse de l'exploitation		
	SAU BIO et CONVERSION	40,44 ha	
	SAU CONVENTIONNELLE	0 ha	
	Surface fourragère principale	0 ha	
	Atelier n°1 (% de la SAU)	GrandesCultures	15 %
	Atelier n°2 (% de la SAU)	PPAM	27 %
	Atelier n°3 (% de la SAU)	Autre	58 %



Comment obtient-on votre BiodiScore ?	Imbrication de l'assolement = Total des effets mosaïque Facteur A x Facteur B x pondérations facteurs C, D et E	Facteur F diversité de l'assolement = Nombre de type de cultures ou d'infrastructures différentes retenues
1. Cultures et prairies	1,6	9
2. Vergers et vigne	0,6	1
3. Haies et IAE	31,9	2
TOTAL	34,1	12
BiodiScore de l'exploitation Le résultat BiodiScore est obtenu par : Imbrication de l'assolement x diversité de l'assolement. C'est l'effet mosaïque favorisant la biodiversité.	409 biod	
Nombre de Biod/Ha de SAU	Soit 10,11 biod/ha	



Reporting RSE volet Biodiversité

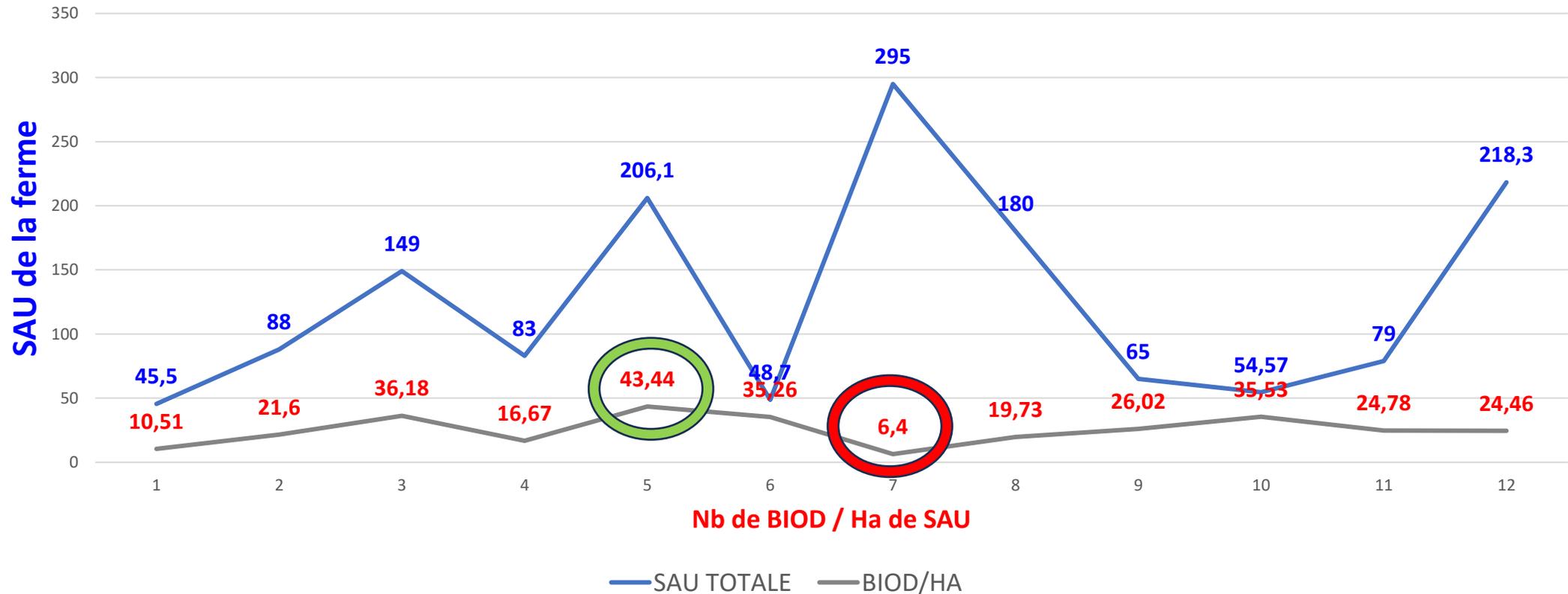


Commentaire : sur ce collectif de 11 fermes en polyculture, le Nb de Biod par Ha varie de 0,3 à 13 Bio sans lien direct avec la SAU totale de la ferme. Un groupe de 5 fermes de moins de 100 Ha est plus élevé que les grandes fermes, avec une exception pour la ferme de 500 Ha : il est possible d'avoir des facteurs clefs de la Biodiversité sous toutes tailles d'exploitations agricoles.

Nombre de BIOD

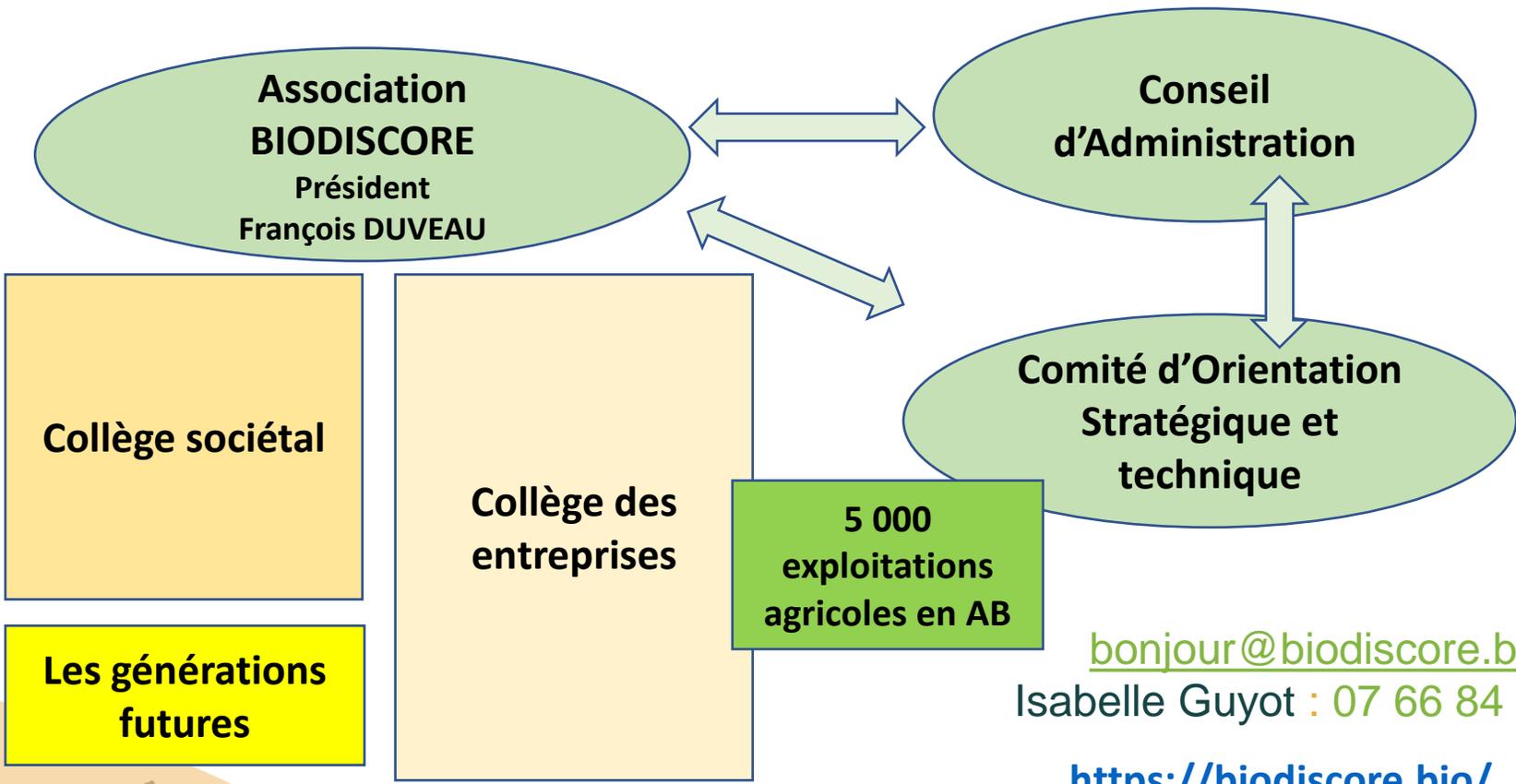
Surface

Exemple pour un groupement – sur 12 Fermes



Commentaire : sur ce collectif de 12 fermes en polyculture élevage, le Nb de Biod par Ha varie de 6,4 à 43,4 sans lien direct avec la SAU totale de la ferme.
Les facteurs clefs de la Biodiversité sont liés aux infrastructures et aux choix des agriculteurs.

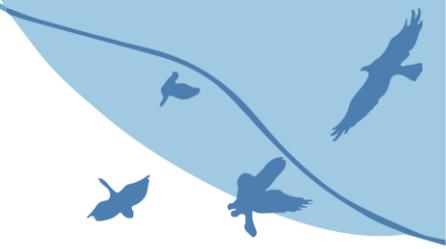
Un collectif pour inciter les professionnels de l'agriculture biologique à recréer cet effet « mosaïque » et mobiliser les filières



Montant du Chiffre d'affaires en Euro	Montant de la cotisation 2022
<250k	150 €
250k<CA<1M	375 €
1M<CA<5M	750 €
5M<CA<10M	1 500 €
CA>10M	3 000 €

bonjour@biodiscore.bio
 Isabelle Guyot : 07 66 84 49 12

<https://biodiscore.bio/>



Adhérents 2023



COOPÉRABIO

GAEC la Ferme du Forest



ARCADIE

GAEC des Montagnier



GAEC de Chamoussières



SCEA David Lecompte



GAEC des Vorsys



GAEC d'Allicoud



ALPIGRAINES

La Ferme à Pierre

Merci de votre attention



Comment les conservatoires peuvent-ils intervenir ?

- Dialoguer avec les producteurs (impact des pesticides)

- Cautonner l'outil



- Calculer son Biodiscote : chaque CEN pourrait calculer le Biodiscote de toutes ses exploitations périphériques et faire progresser les pratiques (haies, marres, mixité des cultures, rotation, bandes enherbées, prairies fleuries, taille des élevages ..°
- Conseiller les agriculteurs à augmenter leur biodiversité
- Adhérer à l'association BIODISCORE

Qu'en pensez-vous ?

Merci de votre attention

Stéphanie GALLET

sgallais@leanature.com





23^{ème} Congrès des
Conservatoires
d'espaces
naturels

29 / 11 / 2023
au
02 / 12 / 2023

La
Rochelle
Nouvelle-Aquitaine

Atelier n°19

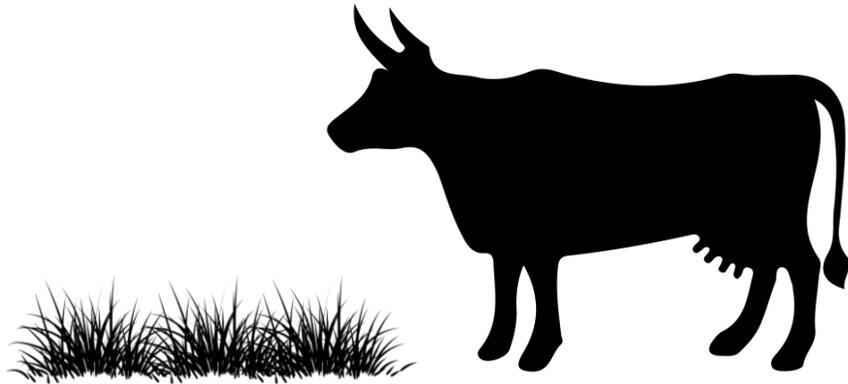
**Plan Alimentaire Territorial (PAT) Belle-île-en-Mer
CPIE Belle-île-en-Mer**



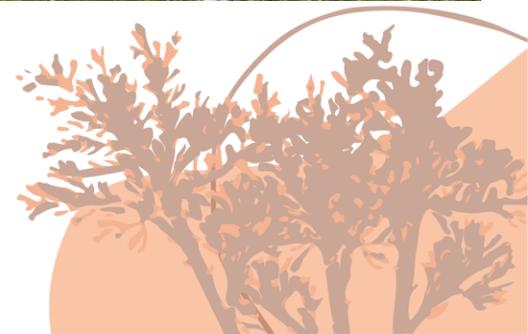
Présentation du territoire

- 5500 habitants, 84km²
- 40 fermes
- Très bonne qualité des prairies
- IFT très faibles
- 25% de fermes en bio
- 85% de la SAU en prairie
- Vente à 90% en circuits longs

Comment la maison de la nature s'est-elle intéressée à l'agriculture ?



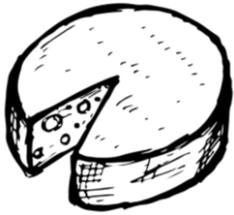
Conservatoire Botanique National de Brest



Des infrastructures, préalables nécessaires aux pratiques désirables



Magasin de producteurs



Transformation laitière

Redonner la souveraineté aux agriculteurs sur leurs systèmes de production (fourrage, protéagineux)



Produire localement des céréales : contrôler et assumer notre impact localement plutôt que l'importer

Mobiliser autour d'un projet de territoire ?

Réunions pour connaître les préoccupations

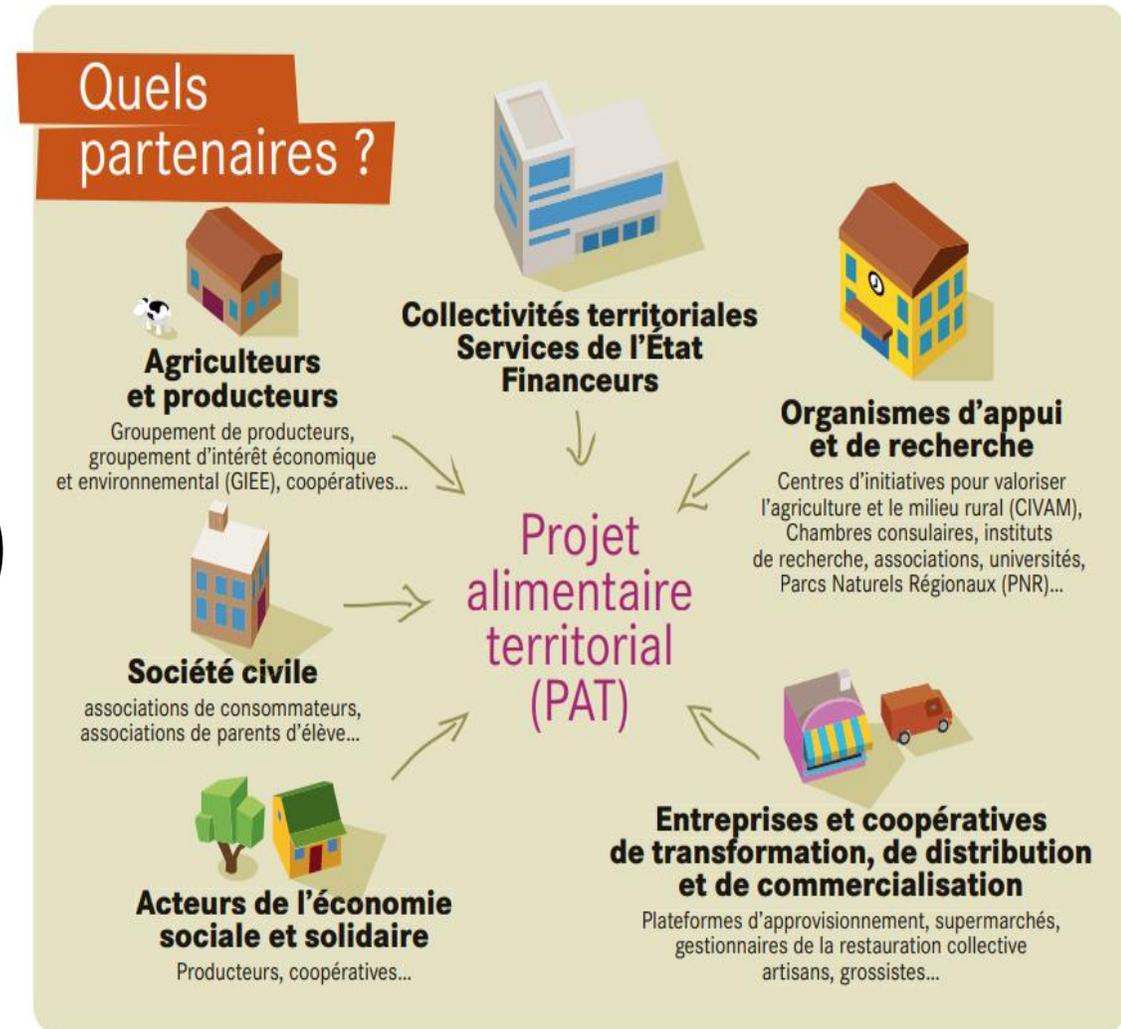
- Transformation laitière
- Transport
- Foncier
- Abattoir
- Prédation des cultures



2020 : Produire ici (pas d'achats), pour des gens d'ici

Un PAT témoigne davantage d'une méthode que d'un objet de travail

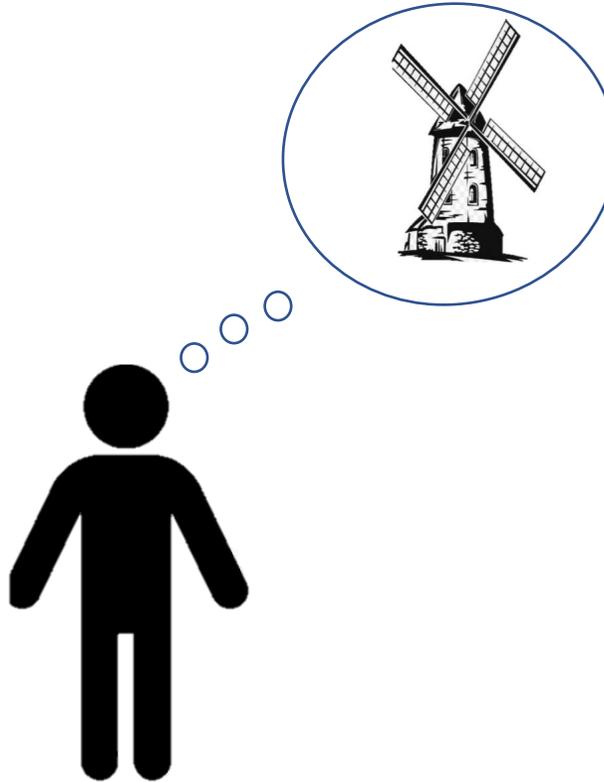
- Concertation
- Relocalisation (de la production à l'organisation) « ancrage territorial »
- Ce qui n'est pas au niveau local n'est pas durable : ex PAC, entreprises (lactalis, carrefour, sanofi) / coopératives (eureden, limagrain)



Genèse de la filière farine



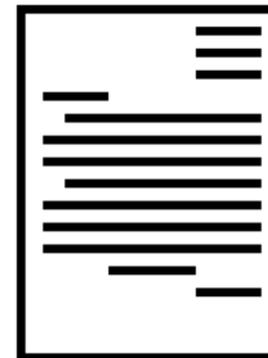
Réunions
publiques



Etude de faisabilité en 3 volets par le CPIE :

- Agriculteurs
- Transformateurs
- Consommateurs

Définition collective d'un cahier des charges



Obtention des premiers financements pour les semences, la herse étrille et le conseil technique



Le premier pain est offert à la Présidente de la communauté de communes

L'interaction avec la petite faune sauvage

Volonté de produire ici, pas d'importer de l'aliment

Peut-on produire ici malgré de très grandes populations d'oiseaux et micromammifères ?

Des semences de céréales anciennes plus adaptées à la prédation ?



Un besoin d'une forte acquisition de connaissance partagée

Désarmés face à ce problème (déséquilibre écologiques) on ne peut qu'associer de multiples personnes à sa résolution

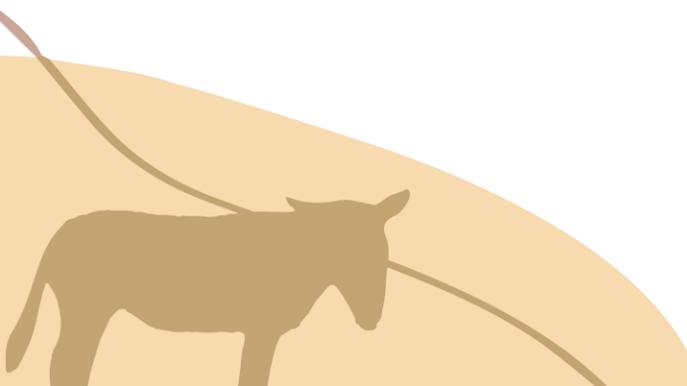
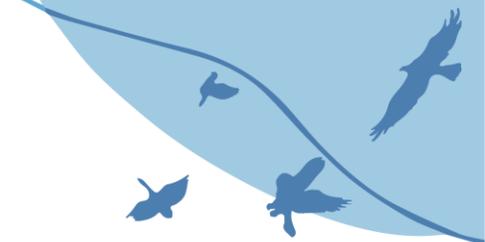
Mesure de la prédation : pour confirmer ou infirmer ce qui est dit

Implication des associations naturalistes dans la définition des protocoles, dans le choix des actions menées

Création d'un groupe de travail : agriculteurs, techniciens, chasseurs, élus, naturalistes, universitaires, services de l'Etat

Merci de votre attention

Victor GIGUET-CHEVALIER
victor.giguet-chevalier@belle-ile-nature.org





23^{ème} Congrès des
Conservatoires
d'espaces
naturels

29 / 11 / 2023
au
02 / 12 / 2023

La
Rochelle
Nouvelle-Aquitaine



Atelier n°19

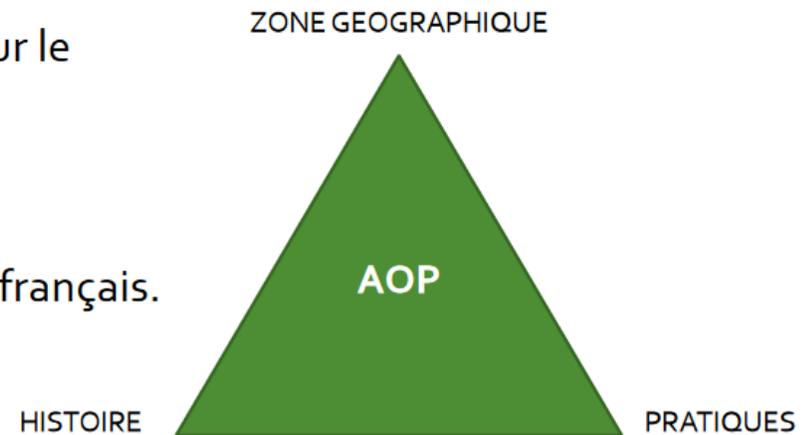
Accompagner la filière AOP Comté dans la prise en compte des surfaces d'intérêt écologique

Introduction



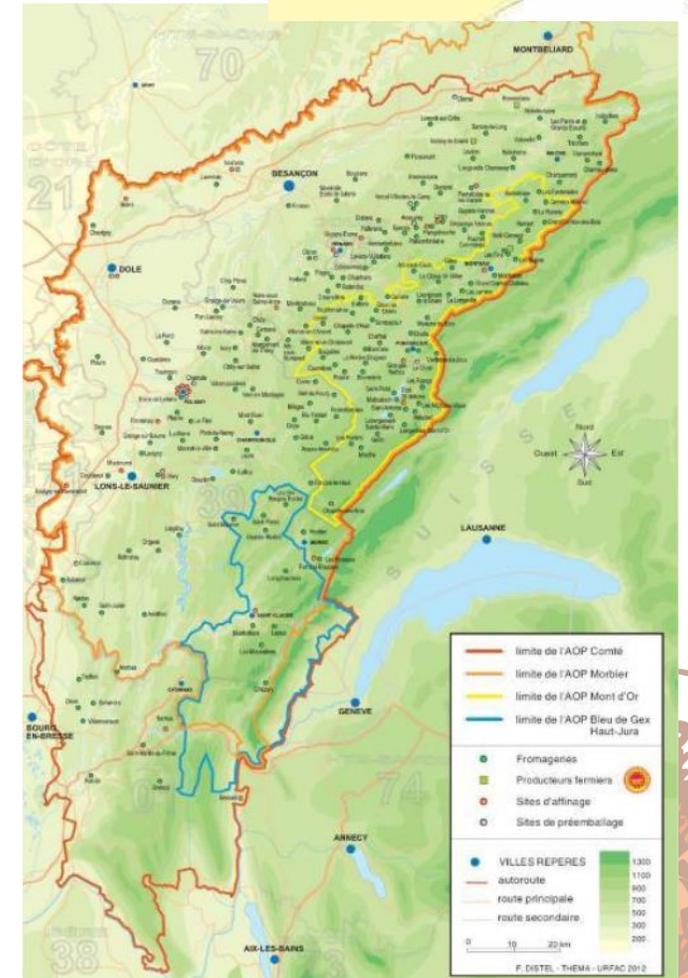
Qu'est-ce qu'une AOP ?

- Une AOP (Appellation d'Origine Protégée) désigne un produit fabriqué selon un savoir-faire reconnu dans une zone géographique précise.
- Toutes les étapes de fabrication doivent avoir lieu sur le territoire : production, transformation, élaboration.
- Pour l'AOP, le terroir est le concept-clé.
- Aujourd'hui, 50 AOP laitières valorisent le territoire français.



Le Comté, élément structurant dans le massif du Jura

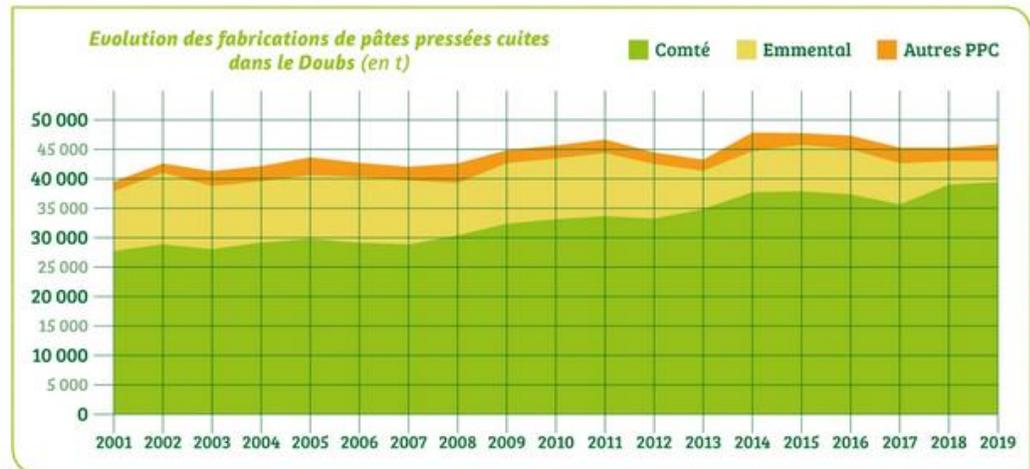
- AOC depuis 1958 / AOP depuis 1996
- 4 AOP dans le massif du Jura
- 2 474 exploitations agricoles productrices de lait à Comté
- 150 fromageries
- 400 litres de lait pour une meule de 40 kg
- Production de 64 000 T/an (Roquefort : 16 212 T/an)



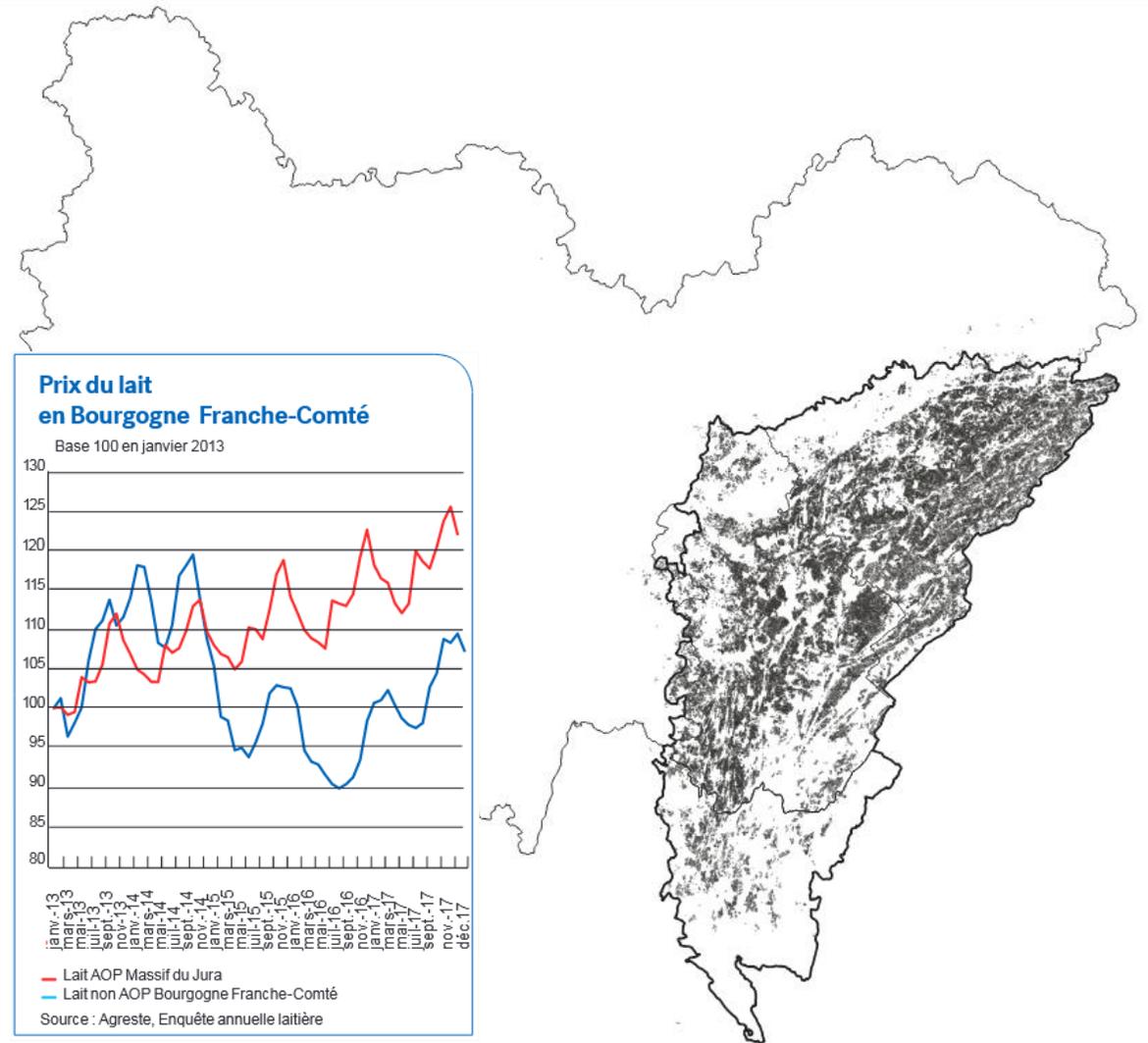
Le Comté, élément structurant de la Franche-Comté

Poids de la filière

- 285 800 ha de prairies dédiées à la production du comté = 23 % du territoire de l'AOP
- 45 % de la FC en prairies
- Dépendance économique



Ce graphique montre bien la substitution progressive de l'Emmental par le Comté.



Le cahier des charges

- Race Montbéliarde ou Simmental
- 100 % Lait Cru
- Contraintes :
 - PRODUCTION DU LAIT
 - COLLECTE ET TRANSPORT DU LAIT
 - PREMIÈRE TRANSFORMATION
 - PRÉAFFINAGE
 - AFFINAGE
 - USAGES DU COMTÉ - ÉTIQUETAGE



Le cahier des charges du Comté s'est construit par couches successives depuis sa reconnaissance en AOC

1958

- Délimitation de la zone AOC Comté

1976

- Description physique des meules
- Affinage de 90 jours minimum à 19°C maximum
- Vaches Montbéliardes ou pie rouge de l'Est nourries sans ensilage
- Emprésurage du lait sous 24 h maximum, sauf exception hivernale à 36 h
- Travail en lait cru
- Mise en place du premier contrôle qualité

1979

- Chauffage du lait à plus de 40°C uniquement avant emprésurage
- Mise en place de la traçabilité (plaque verte)

1986

- Réglementation du préemballage
- Réglementation de l'étiquetage

1994

- Plafonnement de la zone de collecte de l'atelier à un cercle de 25 km de diamètre
- Restriction du délai maximum d'emprésurage qui passe de 36 à 24 h
- Augmentation de la durée minimum d'affinage de 90 à 120 jours

1998

- Restriction de la délimitation de la zone AOC Comté
- Limitation du conditionnement à la zone AOC Comté

2007

- Interdiction des OGM
- Plafonnement du concentré à 1800 kg/an/VL
- Plafonnement de la fertilisation azotée à 120 unités/ha de surface fourragère
- Plafonnement de la productivité laitière à 4600 litres/ha
- Interdiction de la traite en libre-service

2015

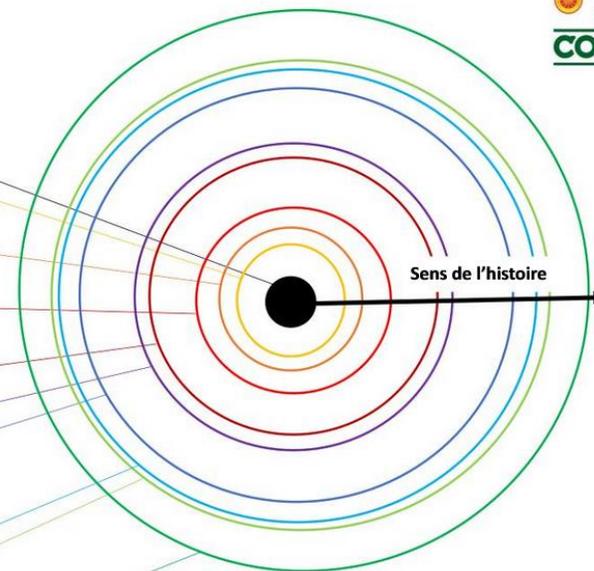
- Mise en place de la productivité individuelle par ha

2018

- Interdiction du robot de traite

2020

- Plafonnement de la production de lait à 1,2 million de L/an/exploitation
- Encadrement de la croissance des ateliers de fabrication
- Environnement et bien-être animal



Le cahier des charges, garant d'une qualité environnementale

> Pour préserver une agriculture familiale et sociétaire

- Production maximale des exploitations limitée à 1,2 million de litres/an.
- 50 vaches laitières maximum pour le chef d'exploitation, 90 pour 2 unités de main d'œuvre (UMO), 130 pour 3 UMO, etc.
- 1 UMO salarié maximum pris en compte dans le calcul.

> Pour garder des producteurs engagés et responsables

- L'exploitation productrice de lait à Comté est propriétaire de son troupeau et dispose d'un lieu de traite dédié.
- Un producteur de lait à Comté est une personne physique, qui exerce une activité agricole.
- Capitaux apportés majoritairement par les exploitants.
- Agriculteur décisionnaire.
- Stage de 3 jours « filière Comté » pour les nouveaux producteurs.
- Participation à la vie de la filière à hauteur de 1,5 jours minimum / an / exploitation (au moins 1/2 journée technique et 1/2 journée de participation à la vie collective).

> Pour valoriser le savoir-faire traditionnel des éleveurs du massif

- Animaux du troupeau laitier nés et élevés dans la zone (au moins 95% de l'effectif global permanent).
- Certification de parenté bovine obligatoire.
- Elevage d'au moins 3 génisses/an par tranche de 100 000 l de lait produit.
- Productivité maximum du troupeau : 8 500 l/vache (en moyenne troupeau).

Le cahier des charges, garant d'une qualité environnementale

> Pour produire du fourrage de qualité et en quantité tout en préservant l'environnement

- Valorisation prioritaire des effluents produits par les élevages AOP.
- Effluents des élevages professionnels de la zone AOP : acceptés si les animaux sont nourris sans OGM et si les effluents sont compostés (sauf lisier).
- Digestats de méthaniseurs acceptés, sous conditions (pas de plantes ensilées, pas d'effluents d'élevage avec ensilage ou OGM, pas de boues de STEP, etc.).
- Boues et composts de boues des stations d'épuration : interdites sur les surfaces des exploitations en AOP (prairies et cultures), sauf celles émises par les ateliers de fromageries exclusivement (2 analyses/an).
- Fertilisants « bio » homologués et normalisés.
- Fertilisation calculée à la parcelle, plafonnée à 120 unités d'azote/ha pour les effluents solides et 100 u d'N/ha pour les effluents liquides (lisier, digestat, purin, etc.).
- Trois documents obligatoires pour l'organisation et la traçabilité de la fertilisation : Plan d'Épandage Individuel à jour, Plan de fumure et cahier d'épandage.
- Pas d'épandage avant d'avoir atteint les 200°C.
- Pas d'effluents sur les sols enneigés.
- Analyse de chaque effluent au moins 1 fois tous les 3 ans (NPK).
- Interdiction de la destruction chimique des prairies.
- Tout traitement phytosanitaire doit être tracé.
- Lutte raisonnée contre les ravageurs dans un cadre collectif.
- Déchets triés, collectés dans des circuits de valorisation.
- Les surfaces prises en compte pour le calcul de la référence de productivité sont celles incluses ou tangentes à un cercle de 25 km de diamètre autour du point de traite principal.

Le cahier des charges, garant d'une qualité environnementale

> Pour préserver le pâturage des animaux

- Au moins 1,3 ha d'herbe par vache laitière (au lieu de 1).
- Au moins 50 ares de pâturage disponibles par vache dans un rayon à 1,5 km autour du point de traite.
- L'affouragement en vert ne peut débuter avant le 1^{er} juin et est limité à 75 jours. Cette pratique est soumise à déclaration préalable tracée de début et de fin de chantier. Chaque période dure 5 jours minimum. L'affouragement n'étant permis que pour 1 repas par jour, le producteur doit aussi déclarer s'il affourrage le matin ou le soir.
- Pas d'herbe verte fauchée et de maïs vert sur une même période.
- Le maïs vert doit être issu de l'exploitation ; la betterave de la zone AOP.
- Pâturage des vaches taries obligatoire, au moins jusqu'à 15 jours avant le terme présumé.

> Pour garantir une alimentation de qualité aux animaux

- Fourrage utilisé par l'exploitation : 80 % minimum « origine zone AOP Comté »
 - dont 70 % minimum vient de l'exploitation (= 70 % d'autonomie fourragère).
- Ration de base des vaches laitières (en production et taries) : 95 % minimum de fourrage sec vient de la zone.
- Fourrage stocké au sec dans un bâtiment ou sous tunnel.
- Interdit :
 - Ensilage, sur toute l'exploitation, y compris pour des bovins viande.
 - Dans les aliments complémentaires : Monopropylène Glycol, sucres, levures vivantes ou mortes, minéraux sources d'azote non protéique, huile de palme, coprah, carthame.
 - Tout OGM ou produit issu d'OGM.
- Les aliments complémentaires doivent être stockés dans un silo, au sec.
- Les mesures concernant l'alimentation sont applicables à tous les ruminants de l'exploitation.

Le cahier des charges, garant d'une qualité environnementale

> Pour améliorer la biodiversité des prairies

- Les prairies permanentes (surface non travaillée depuis plus de 5 ans) représentent au moins 50% de la surface fourragère.
- Au moins 5 espèces prairiales pérennes au semis (au lieu de 3).
- Surface en « autres fourrages » (1 à 4 espèces dont betteraves fourragères, maïs vert, méteil, etc.) plafonnée à 20% de la surface fourragère (au lieu de 15%, pour améliorer l'autonomie, y compris en période de sécheresse).
- Les plantes utilisées en cultures dérobées doivent être des espèces pâturables le cas échéant.
Les surfaces en cultures dérobées ne sont pas incluses dans les surfaces comptabilisées dans « autres fourrages ».

Un constat positif ?

- Etude Greenpeace/WWF/Le Basic : Étude de démarches de durabilité dans le domaine alimentaire : note de 10/12

Mais ...

- Sélection de la montbéliarde
- Pollution des rivières aux nitrates
- Fauches très nombreuses (3 voire 4 fauches)
- Destruction des haies, des murs, des affleurements rocheux
- Faible diversité floristique (« Désert vert »)



Franche-Comté



Un constat positif ?



Attentes vs réalité

Un constat positif ?

- 2015 : fin des quotas laitiers ⇒ Débat au sein de la profession entre
 - ⇒ Partisans de l'augmentation de la production pour répondre à la demande
 - ⇒ Partisans de la qualité

- **Limitation de la productivité :**

- Plaques vertes (Nb tomes / fruitières ⇒ L de lait / exploitation)
- Productivité par hectare (L de lait / ha) : adapté à chaque exploitation, sur déclaration PAC, moyenne de 2 200 L/ha
- Malgré règles de l'INAO (augmentation obligatoire de la production)

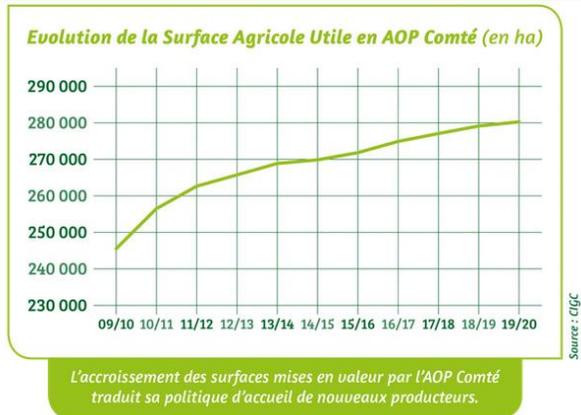
- **Rentabilité de la filière**

⇒ volonté d'augmenter la production pour optimiser les droits à produire

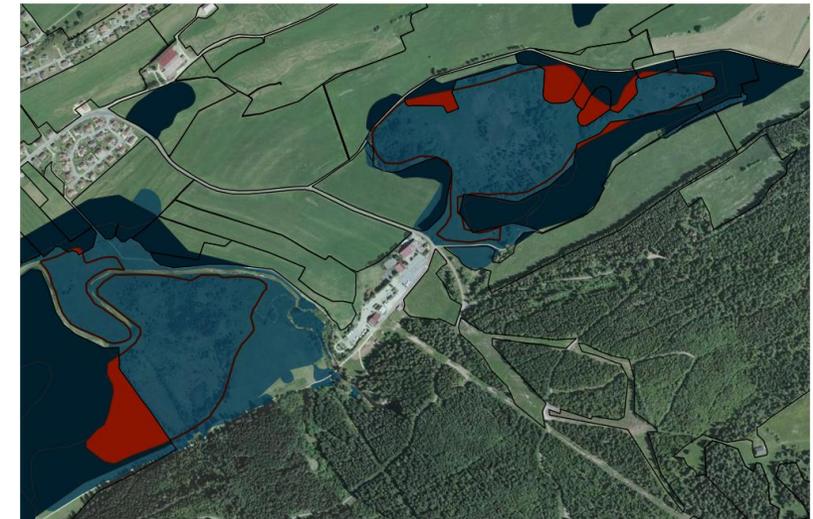
- ⇒ Intensification des pratiques (culture d'herbe)
- ⇒ Course au foncier sur les milieux auparavant délaissés (même si déprise non existante)



Augmentation de la pression foncière

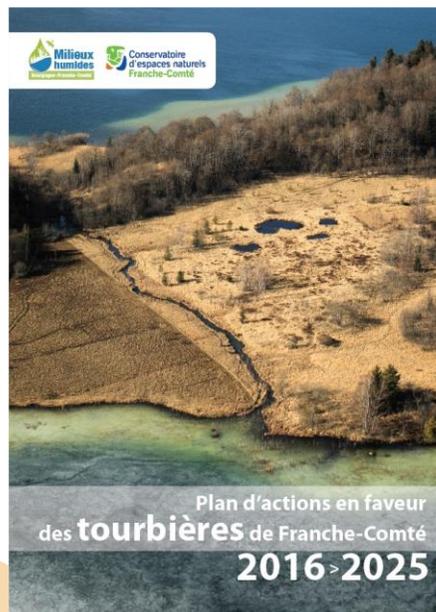
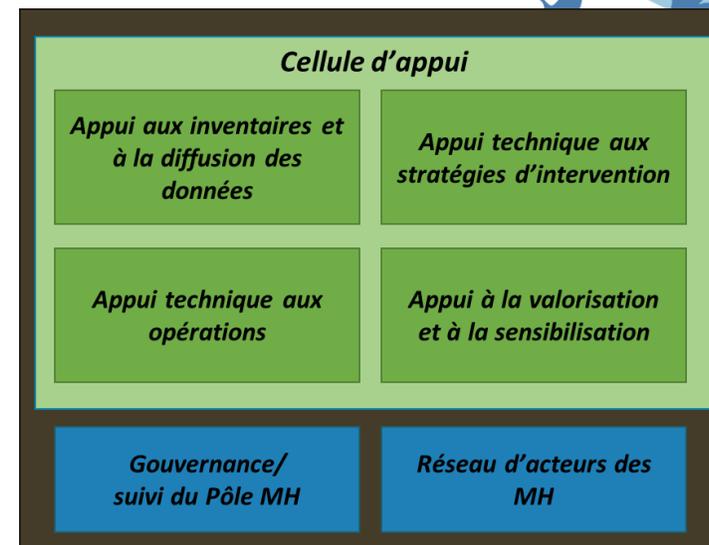


- Depuis 2015, tendance à l'augmentation de la pression foncière
 - Récupération des parcelles en tourbières pour intégration à la SAU
 - Calcul des droits à produire sur surfaces déclarée à la PAC
 - Augmentation des droits à produire à l'échelle de l'exploitation
- Conséquences
 - Mise en exploitation parfois non adaptée
 - Absence de mise en exploitation mais intensification sur d'autres parcelles (fraude)
 - Abandon de pâturage conservatoire



Recherche commune de solutions

- ▶ Pôle Milieux humides BFC
- ▶ Plan d'actions en faveur des tourbières de Franche-Comté 2016-2025



D. Améliorer la connaissance concernant la répartition, le fonctionnement, les usages et les communautés vivantes

D1. Assurer une mise à jour régulière de l'inventaire

D2. Approfondir les connaissances concernant le fonctionnement des tourbières

B. Concilier les activités économiques et la préservation des tourbières

B1. Encourager une exploitation agricole adaptée sur les tourbières et leurs milieux périphériques

Recherche commune de solutions

- **Idée du CIGC : intégration dans le CC de zonages avec droits à produire nuls sur secteurs à sensibilité environnementales notamment tourbières**
- **Echange avec DDT :**
 - Exclure les cœurs de tourbières en sites N2000
- **Sollicitation du CEN pour accès à des données localisées issues d'une structure indépendante**
- **Proposition du CEN (en association avec partenaires)**
 - Ne pas afficher une absence de pâturage sur les tourbières
 - Avoir une analyse différenciée selon les types de milieux (permet de parler de manière détournée d'adaptation des pratiques à la sensibilité et à la productivité du milieu)
 - Ne pas revenir sur l'existant (avant 2015)

Recherche commune de solutions

- Mise en place d'un collectif

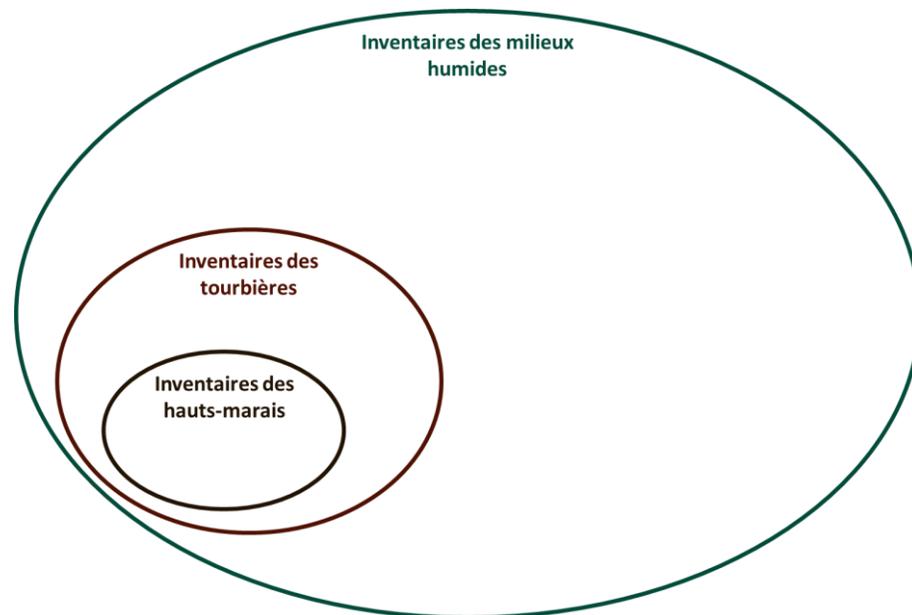


Financement Plan
d'actions tourbières



Financement dédié
CIGC

Recherche commune de solutions



Tourbières

- Inventaire en cours
- 40 cm d'épaisseur de tourbe (dont prairies)
- Hors haut-marais, pâturage/fauche très extensif

➔ **Faibles droits à produire sur parcelles déclarées depuis 2015 (par exemple 400 L/ha)**

MH

- Synthèse des inventaires existants
- Valeur non réglementaire
- Pâturage et fauche possible, à adapter

➔ **Droits à produire sur parcelles déclarées depuis 2015 légèrement limités (par exemple 1800 L/ha)**

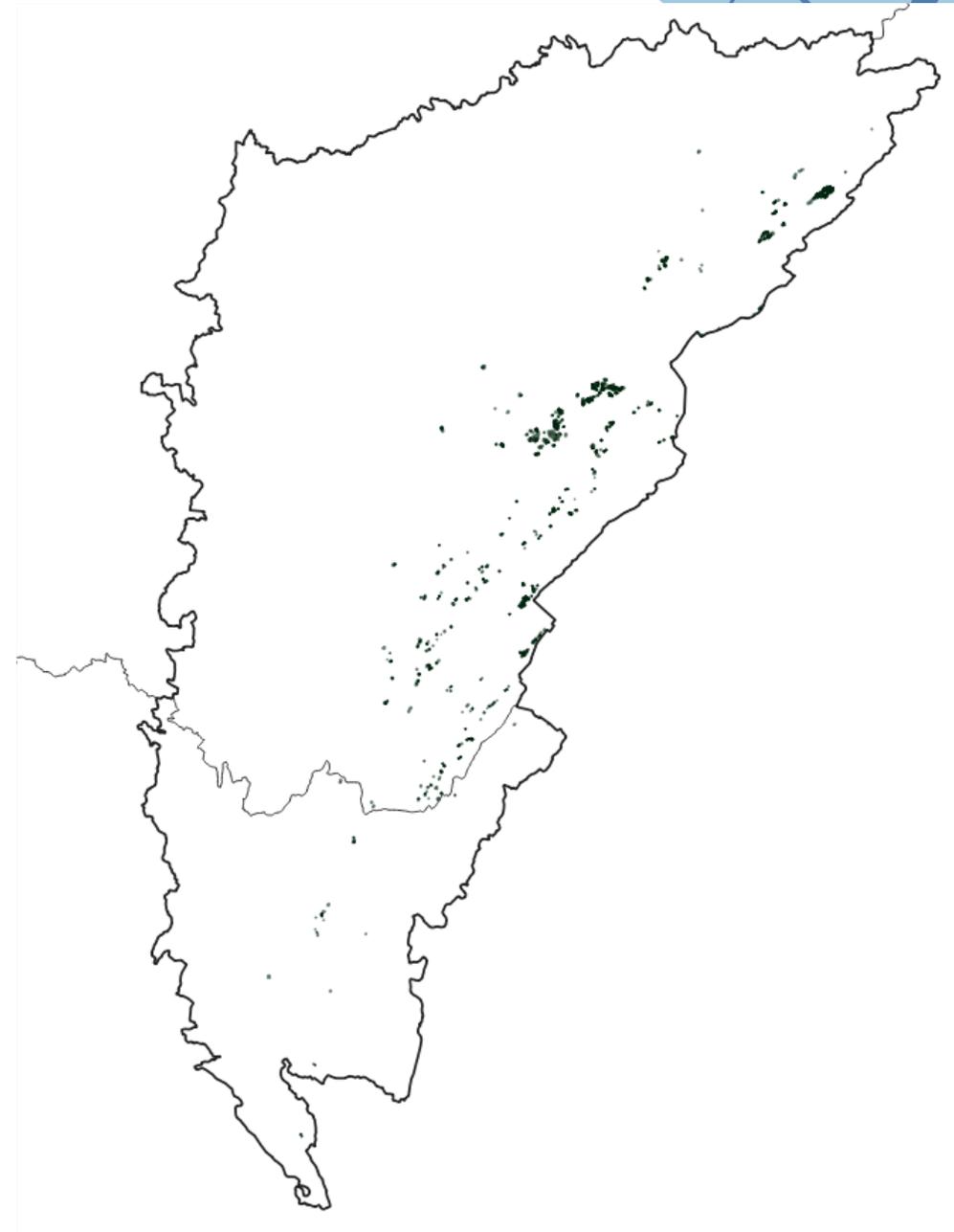
Hauts-marais et marais de transition

- Délimitation à créer
- Base phytosociologique ou MNT
- Milieux très sensibles, peu productifs : pâturage et fauche à proscrire

➔ **0 droits à produire sur parcelles déclarées depuis 2015**

Bilan des analyses

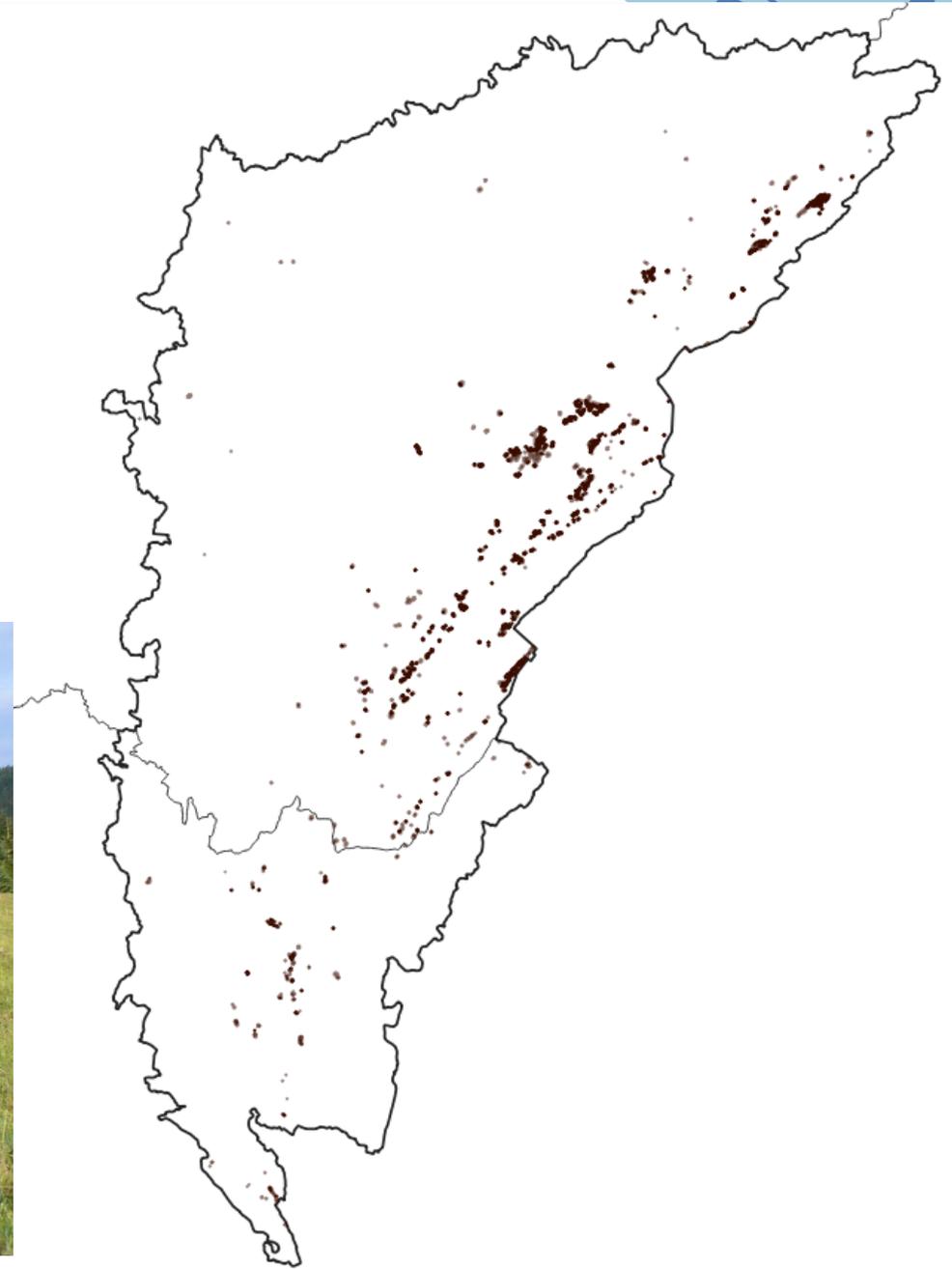
- **Hauts-marais et marais de transition**
 - 1 822,76 ha de hauts-marais
 - 187,69 ha déclarés au RPG /AOP soit
 - 10,30 % des surfaces de hauts-marais
 - 0,07 % des surfaces AOP déclarées



Bilan des analyses

- **Tourbières**

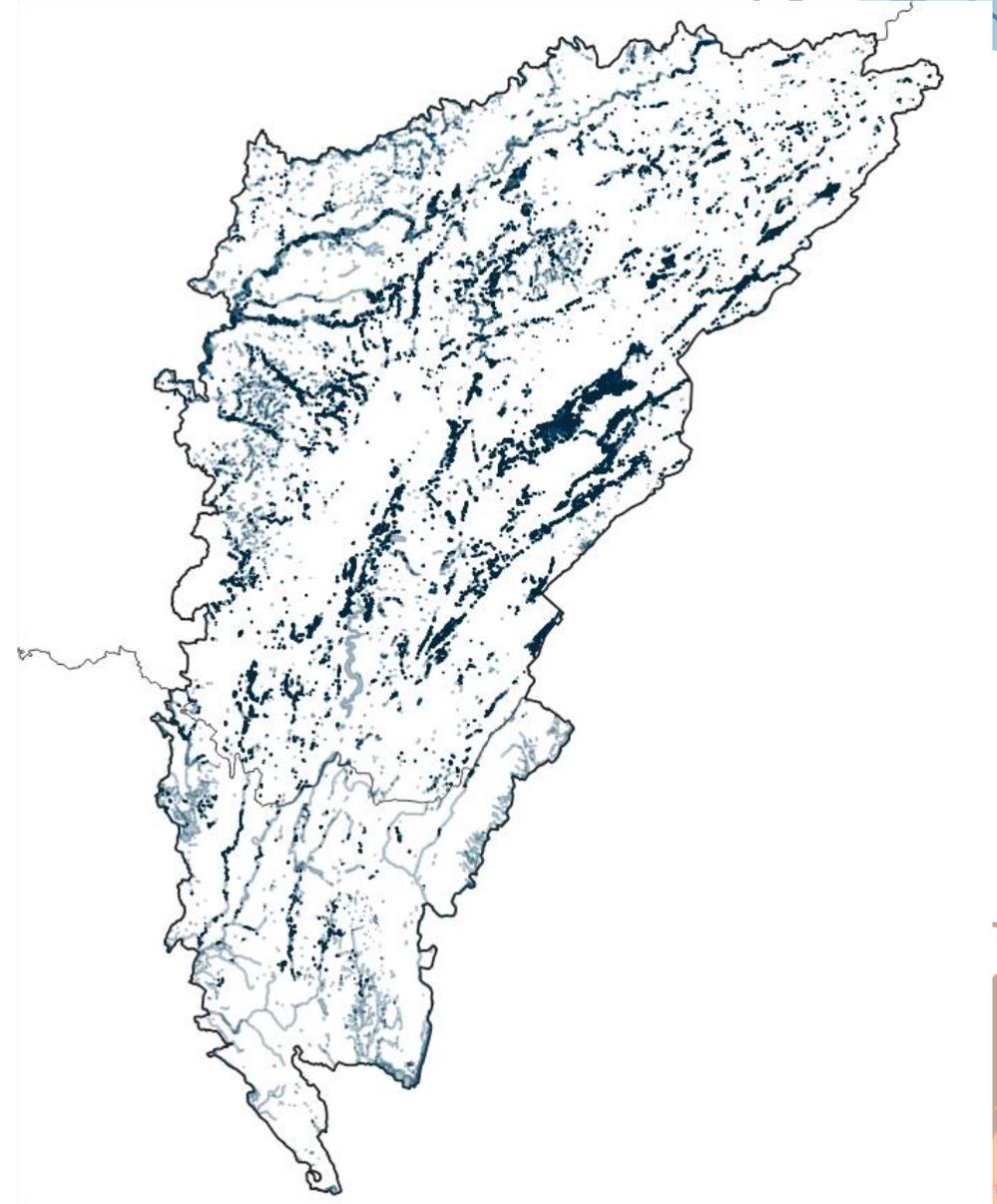
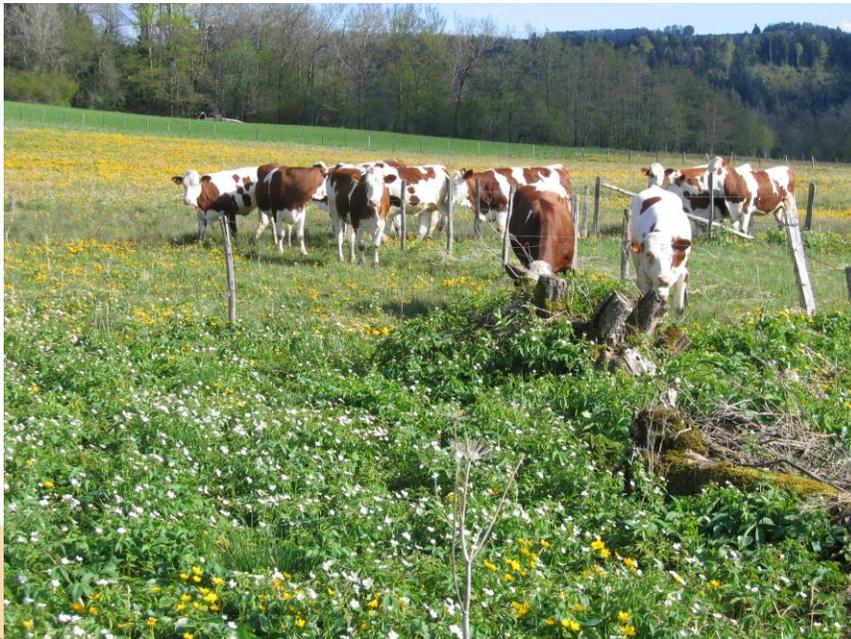
- 3 945,35 ha de tourbières, soit 488 sites
- 538,24 ha déclarés au RPG /AOP soit
 - 13,64 % des surfaces de tourbières
 - 0,19 % des surfaces AOP déclarées



Bilan des analyses

- **Milieux humides**

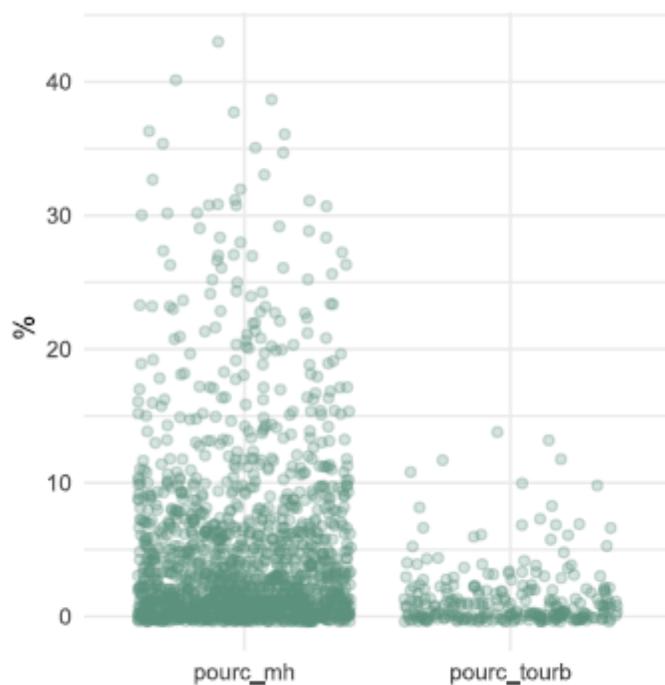
- 49 976 ha de milieux humides sur le territoire AOP
- 10 315 ha déclarés au RPG /AOP soit
 - 20,64 % des surfaces de milieux humides
 - 3,61 % des surfaces AOP déclarées



Bilan des analyses

- Part des surfaces d'intérêt écologique dans la SAU des exploitations concernées

Nombre d'exploitations concernées par des parcelles en MH et tourbières : **1607 exploitations**



Part des surfaces en MH ou tourbières dans la SAU des exploitations (n= 2385)

Classe	Type de milieu	n	% de nb d'EA
NC	Milieus humides	778	32,6%
]0;5] %	Milieus humides	1141	47,8%
]5;10] %	Milieus humides	257	10,8%
]10;20] %	Milieus humides	138	5,8%
]20;30] %	Milieus humides	53	2,2%
]30;40] %	Milieus humides	17	0,7%
]40;50] %	Milieus humides	1	0,0%
NC	Tourbières	2109	88,4%
]0;5] %	Tourbières	257	10,8%
]5;10] %	Tourbières	14	0,6%
]10;20] %	Tourbières	5	0,2%

Bilan des analyses

- **Productivité des exploitations selon les surfaces en MH et tourbières (n = 2260*)**

* Les données de productivité correspondent à la campagne laitière 2021-2022. Les RPG utilisés sont ceux de 2017 à 2021 selon les départements. Les différences de millésime des données induisent des pertes lors de la jointure des tables utilisées.

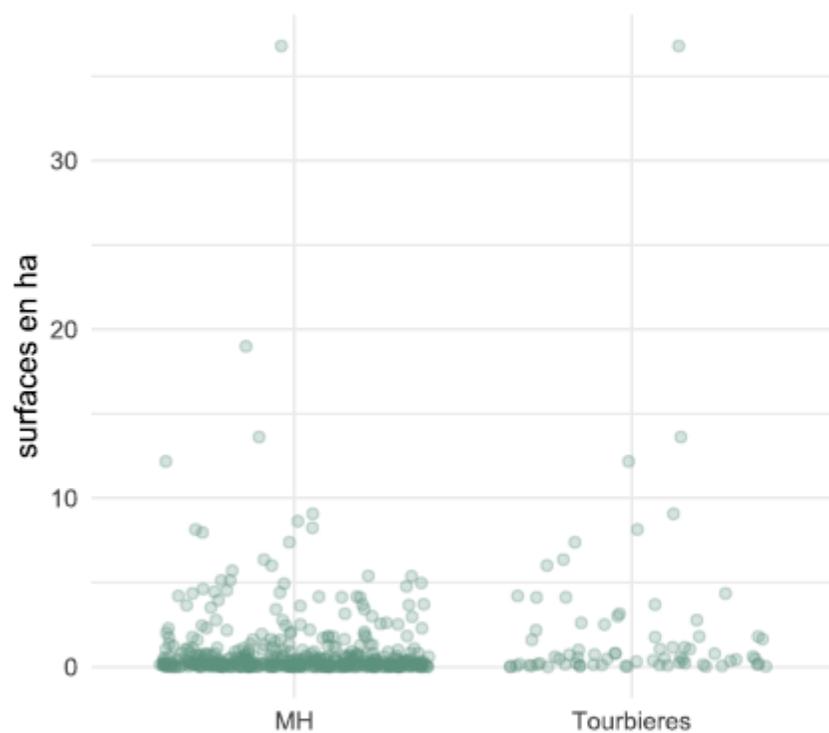
classe	statut	Moyenne productivité (litres/ha)	n
NC	Milieus humides	3364	727
]0;5] %	Milieus humides	3200	1093
]5;10] %	Milieus humides	3158	244
]10;20] %	Milieus humides	3047	130
]20;30] %	Milieus humides	3057	50
]30;40] %	Milieus humides	2965	15
]40;50] %	Milieus humides	3334	1
NC	Tourbières	3232	1997
]0;5] %	Tourbières	3264	244
]5;10] %	Tourbières	3176	14
]10;20] %	Tourbières	3107	5

- Risque d'impacter plus fortement les exploitations les plus vertueuses

Bilan des analyses

- Evolution des surfaces entre 2015 et aujourd'hui (uniquement sur les départements du Doubs et du Jura)

Depuis 2015, environ **450 exploitations** (env 18 %) ont acquis des surfaces en MH ou en tourbières.

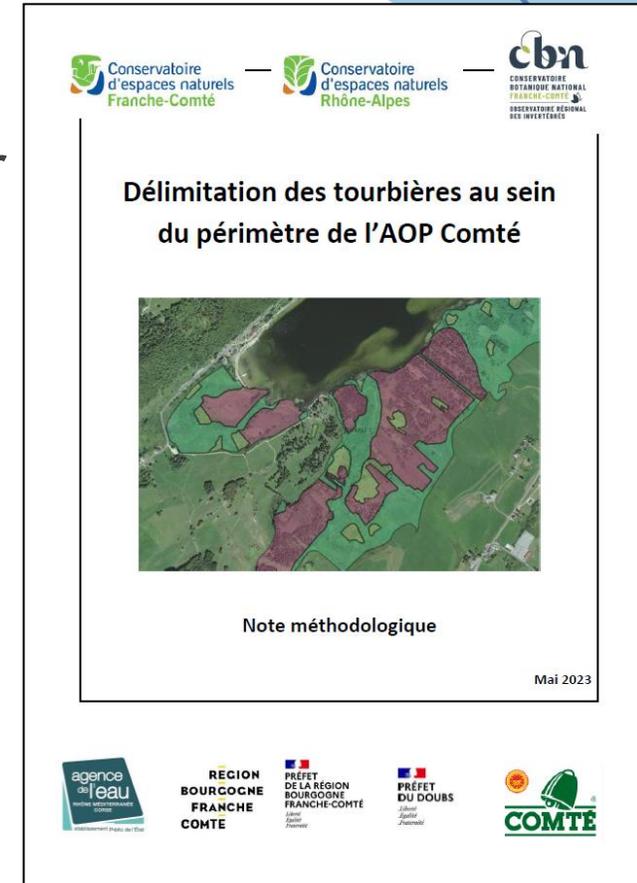


classe	statut	n
[0;0.5] hectare	Milieus humides	295
]0.5;1] hectare	Milieus humides	59
]1;5] hectares	Milieus humides	78
]5;10] hectares	Milieus humides	13
]10;20] hectares	Milieus humides	3
> 20 hectares	Milieus humides	1
[0;0.5] hectare	Tourbières	36
]0.5;1] hectare	Tourbières	10
]1;5] hectares	Tourbières	20
]5;10] hectares	Tourbières	5
]10;20] hectares	Tourbières	2
> 20 hectares	Tourbières	1
NC	Tourbières	375

Surfaces en MH et tourbières acquises depuis 2015 par exploitation (n= 450). Note : les surfaces en tourbières sont toutes incluses dans les surfaces en milieux humides.

Perspectives

- Rendu du travail en juillet 2023, bilan qui sera annoncé en janvier 2024
- Pris en compte seulement du premier niveau
 - Vers une intégration des 2 autres niveaux
 - Vers une extension à d'autres milieux sensibles ? (pelouses sèches)
- Validation par l'INAO puis publication au JOUE
 - Compatibilité avec le droit européen sur la liberté d'entreprendre et la libre concurrence
- Thèse en cours sur les externalités du Comté
 - BCAE 2



Merci de votre attention

Manon GISBERT

manon.gisbert@cen-franchecomte.org





23^{ème} Congrès des
Conservatoires
d'espaces
naturels

29 / 11 / 2023
au
02 / 12 / 2023

La
Rochelle
Nouvelle-Aquitaine

Atelier n°19

 Conservatoires
d'espaces
naturels

 Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine

Merci de votre attention